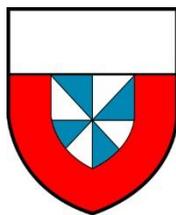


# Commune de Cheseaux



## Rapport de Gestion 2015



Préavis 72/2016

# **Table des matières**

## **Chapitre I : Municipalité**

- I - 1. Organisation
- I - 2. Autorisations générales
- I - 3. Préavis municipaux

## **Chapitre II : Administration générale**

- II - 1. Administration
- II - 2. Contrôle des habitants
- II - 3. Activités villageoises
- II - 4. Lausanne Région

## **Chapitre III : Constructions - Urbanisme - Bâtiments**

- III - 1. Police des constructions
- III - 2. Urbanisme
- III - 3. Commission d'urbanisme

## **Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu**

- IV - 1. Sécurité publique
- IV - 2. Inspection des viandes
- IV - 3. Protection civile
- IV - 4. Service du feu

## **Chapitre V : Travaux - Forêts - Epuration - Déchets**

- V - 1. Travaux
- V - 2. Routes et chemins
- V - 3. Domaines
- V - 4. Forêts
- V - 5. Epuration des eaux - CISTEP
- V - 6. Traitement des déchets - Valorsa

## **Chapitre VI : Petite Enfance - Oeuvres sociales - Cultes**

- VI - 1. Accueil de la petite enfance
- VI - 2. Commission Enfance - jeunesse
- VI - 3. ARASPE
- VI - 4. APROMAD
- VI - 5. Cultes

## **Chapitre VII : Etablissement de la Chamberonne**

- VII - 1. Organisation générale
- VII - 2. Classes primaires
- VII - 3. Classes secondaires
- VII - 4. Effectifs
- VII - 5. Activités et événements divers
- VII - 6. Mesures de prévention
- VII - 7. Bibliothèque
- VII - 8. Parents
- VII - 9. Bâtiments scolaires

# **Chapitre I : Municipalité**

## **I - 1 - Organisation**

La composition de la Municipalité au 31 décembre 2015 (inchangée) est la suivante :

SAVARY Louis – Syndic	Administration générale - Relations extérieures - Affaires régionales - Urbanisme
GAY VALLOTTON Michèle	Finances - Œuvres sociales - Petite enfance - Cultes
IMFELD Bernard	Travaux - Voirie - Routes - Traitement des déchets - Cours d'eau - Eclairage public
HÄMMERLI Pierre	Instruction publique - Bâtiments communaux - Forêts et domaines - Cimetière - Sociétés locales - Activités culturelles et sportives
SANDOZ Serge	Sécurité(Police– OrPc - Service du feu - Signalisation - Vétérinaires) - Police des constructions - Espaces Publics - Permis d'habiter - Procédés de réclame - Energie - Epuration des eaux

La Municipalité s'est réunie pour 48 séances ordinaires. Elle a également siégé intégralement ou en délégation lors de nombreuses séances de travail supplémentaires en interne, ou avec des citoyens de la commune.

Il convient également d'y ajouter les multiples contacts avec Lausanne Région et ses différentes commissions et groupes de travail, avec le Schéma directeur nord-lausannois (SDNL) et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), avec les instances cantonales, les communes voisines, les autorités scolaires, les sociétés locales, les partenaires divers, ainsi que de nombreuses représentations ponctuelles.

Ces obligations impliquent pour les membres de la municipalité, à titre personnel ou en groupe, une disponibilité pour nettement plus de 400 événements chaque année.

## **I - 2 - Autorisations générales**

Ces autorisations générales accordées pour la durée de la législature, ont permis à la Municipalité de réduire sensiblement les délais, notamment dans le cadre de procédures de recours, ou d'adjudications pour des montants réduits.

### **I - 3 - Préavis**

Pendant l'année 2015, la Municipalité a présenté au Conseil Communal les préavis suivants :

- 50 Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique**  
accordé par le conseil lors de sa séance du 10 mars 2015
- 51 Demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley sur le site de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville**  
accordé par le conseil lors de sa séance du 10 mars 2015
- 52 Demande de crédit pour la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville**  
accordé par le conseil lors de sa séance du 10 mars 2015
- 53 Nouveau règlement du Conseil communal**  
amendé et adopté par le conseil lors de sa séance du 5 mai 2015
- 54 Réponse de la Municipalité au postulat de M. Emile Joyet sur la sécurité au centre du village**  
acceptée par le conseil lors de sa séance du 5 mai 2015
- 55 Participation aux charges d'exploitation du nouveau centre sportif de Malley**  
acceptée par le conseil lors de sa séance du 5 mai 2015
- 56 Rapport de gestion 2014**  
adopté par le conseil lors de sa séance du 23 juin 2015
- 57 Comptes 2014**  
acceptés par le conseil lors de sa séance du 24 juin 2015
- 58 Renouvellement de la solution informatique communale**  
accepté par le conseil lors de sa séance du 24 juin 2015
- 59 Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie**  
accordé par le conseil lors de sa séance du 6 octobre 2015
- 60 Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage du Tennis-club de Cheseaux à Sorécot**  
accordé par le conseil lors de sa séance du 6 octobre 2015
- 61 Modification de l'article 75, chiffre 6 du règlement du Conseil communal**  
acceptée par le conseil lors de sa séance du 6 octobre 2015
- 62 Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux**  
adopté par le conseil lors de sa séance du 6 octobre 2015
- 63 Budget 2016**  
adopté par le conseil lors de sa séance du 8 décembre 2015
- 64 Demande de sortie de l'association ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne**  
acceptée par le conseil lors de sa séance du 8 décembre 2015

## Chapitre II : Administration générale

### II - 1 - Administration

#### II - 1-1 Personnel

Il n'y a eu aucune modification dans le personnel fixe.

Malheureusement, notre apprenti M. Marco Salierno n'a pas souhaité poursuivre sa formation d'employé de commerce et nous a quittés au 31 janvier 2015, en vue de changer complètement d'orientation.

Nous avons ensuite procédé à l'engagement en pré-apprentissage dès le 1<sup>er</sup> mai 2015 de M. Loïc Bricafiori. Toutefois, celui-ci, en raison d'importants problèmes personnels, a décidé de rompre son contrat à fin juillet 2015. Il était alors hélas trop tard pour trouver un nouvel apprenti correspondant au profil souhaité.

Nos effectifs au 31 décembre 2015 étaient donc les suivants :

- greffe municipal :	M. Patrick Kurzen	100 %
	Mme Fabienne Pilet	30 %
- bourse communale :	M. Christian Franco	100 %
	Mme Fabienne Pilet	50 %
- contrôle des habitants :	Mme Marianne Gargano	80 %
	Mme Sandrine Robatel	30 %
- service technique :	M. Gabriel Conus	100 %
- urbanisme :	M. Damien Villiger	80 %
- police administrative :	M. Antoine Simond	100 %

soit 6.7 équivalents plein temps.



## II - 1.2 – Conciergerie

Aucun changement n'est intervenu dans l'effectif de notre personnel de conciergerie.

Ainsi donc, nos effectifs à fin 2015 étaient les suivants :

- Collège DLV :	M. Olivier Desarzens	100 %
	Mme Nicole Desazens	50 %
	Mme Candida Purgatorio	70 %
- Salles de gym DLV :	M. Philippe Dutoit	100 %
- Collège de la Plantaz :	Mme Candida Purgatorio	30 %
- Collège Marais du Billet, Maison de commune, Temple :	Mme Corinne Dutoit	75 %
- Salle de gym et locaux techniques Marais du Billet :	M. Jean-Marc Ducret	100 %

soit 5,25 équivalents plein temps.

Toutefois, il faut relever que Mme Desarzens n'a pas travaillé en 2015. Elle est en arrêt suite à un accident survenu à fin 2014. Pour la remplacer, nous avons fait appel à une auxiliaire, Mme Keila Marques Cassata.

Par ailleurs, le nettoyage courant des locaux de la maison de commune est toujours confié à une entreprise externe, qui intervient une fois par semaine.

## II - 1.3 - Organisation

La Municipalité se plaît à relever une fois de plus le bon fonctionnement de l'administration et particulièrement les très bonnes relations de travail avec l'ensemble du personnel. Il est important de pouvoir compter sur des employés fiables pour soutenir des municipaux toujours plus sollicités.

Par ailleurs en décembre, a débuté la migration de nos données vers la nouvelle solution informatique communale, ce qui a nécessité un engagement particulièrement intense de tous les collaborateurs directement concernés.

La Municipalité souhaite une fois de plus adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, pour son travail et sa collaboration.

## **CONTROLE DES HABITANTS**

### **Population selon Statistique Vaud**

Au 31 décembre 2015, la population de notre localité s'élevait à 4'297 habitants, ce qui représente une hausse de 217 personnes par rapport à 2014, soit :

**3'305 Suisses**

**992 Etrangers\***

### **Mutations**

Au cours de l'année, notre bureau a traité **1'734** mutations dont les principales sont :  
551 arrivées – 360 départs – 147 changements d'adresse – 31 séparations/divorces –  
30 naturalisations – 29 mariages – 47 naissances – 29 décès.

### **Bureau des étrangers**

Total des dossiers des étrangers : **1'235**

Détail :

-	*C (établissement)	692
-	*B (séjour)	294
-	*Séjour limité	6
-	L (moins d'un an)	12
-	F/N (admis provisoirement)	20
-	G (frontalier)	186
-	En cours	25

### **Registre civique**

En 2015, le rôle des électeurs a été mis à jour et édité pour des votations/élections fédérales et/ou cantonales les :

8 mars – 14 juin – 18 octobre – 8 novembre.

Nombre moyen d'électeurs suisses inscrits : 2'598 avec un taux moyen de participation de 53.50%.

Par ailleurs, nous avons contrôlé 552 signatures relatives à 13 initiatives et référendums cantonaux ou fédéraux.

### **Recensement des chiens**

**187** chiens sont enregistrés sur notre territoire.

### **Naturalisations**

La Municipalité a accepté en 2015, sept dossiers représentant un total de sept personnes. Les dossiers ont été transmis aux services de l'Etat pour suite à donner. Un de ces dossiers a été refusé ultérieurement par les services cantonaux en raison d'une inscription au casier judiciaire.

## **II - 3 - Activités villageoises**

Les 7 et 8 février a eu lieu le tournoi indoor du Fc Cheseaux à la salle de gymnastique du Marais du Billet. Cette manifestation a attiré près de 300 juniors âgés de 8 à 12 ans. (Juniors E et F).

Le 8 mars s'est déroulée la 6<sup>ème</sup> marche d'hiver organisée par le Fanny Club.

Les soirées annuelles de la Fanfare de Cheseaux ont eu lieu les 20 et 21 mars.

Le 18 avril, les Traîne-Savates ont organisé par forte bise leur 22ème course populaire, battant une fois encore le record de participation (1'153 élites).



© Traîne-savates



Du 23 au 25 mai, une délégation gremaude s'est rendue à Aubignan pour fêter le 30<sup>ème</sup> anniversaire de notre jumelage. Les participants ont pu une nouvelle fois apprécier le sens de l'accueil de nos amis du Vaucluse. Balade, concerts, repas de gala et activités sportives étaient au programme, et nous nous réjouissons déjà du « match retour » en mai 2016.

Dès le 3 juillet, le nouveau skate-park de Sorécot est ouvert. Il accueille déjà de nombreux usagers. Il a été inauguré de manière officielle le 4 septembre.



Dans le cadre du passeport-vacances estival, de nombreux jeunes ont profité des quatre activités offertes à Cheseaux, soit : initiation à la spéléo, rencontre avec notre corps de pompiers, promenade à dos d'âne et visite des cuisines du McDonald's.. Nous remercions vivement tous les organisateurs et les bénévoles qui encadrent ces enfants.

L'organisation et l'animation de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août a été assurée par la Jeunesse de Cheseaux et l'Amicale des sapeurs-pompiers.

En août, la place du Tilleul au centre du village s'est vue ornée d'une sculpture mobile, réalisée par M. Raoul Thonney, dénommée « Galaxie 1 ».



La Municipalité a reçu en septembre les jeunes citoyens qui atteignaient leur majorité civique dans l'année, puis quelques jours plus tard les nouveaux habitants arrivés à Cheseaux durant les deux années écoulées.

Les 4 et 5 décembre a eu lieu le traditionnel téléthon organisé par un groupe issu de l'amicale des sapeurs-pompiers. Dans le même temps, un marché de Noël des artisans a été organisé à la maison de commune.



Les Concerts de Cheseaux, le VBC, la Société de gymnastique, le Caveau Le Chapeau, le Fil d'Argent, le Trait d'Union Cheseaux-Gourcy, et toutes les autres sociétés locales très actives ont également mis sur pied tout au long de l'année de nombreuses autres manifestations, soirées, spectacles et repas de soutien qui ont contribué à rendre cette année 2015 très animée.

## **II - 4 - LAUSANNE REGION (communauté de la région lausannoise)**

### **II – 4.1 - Activités 2014**

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 29 communes, à chaque fois qu'un dossier doit être traité de manière collective et intercommunale. Lausanne Région travaille par thématique et coordonne les commissions et les groupes de travail avant de présenter ses travaux aux secteurs et à l'Assemblée générale.

Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation des jeunes, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

Deux assemblées générales ont été organisées en 2015. L'AG de printemps du 25 mars à Cheseaux-sur-Lausanne a adopté les comptes 2014. Celle d'automne, qui s'est tenue le 7 octobre à Ecublens, a validé le budget 2016. A cette occasion, Lausanne Région a informé ses communes membres de l'avancement du projet « Centre sportif de Malley ». A l'issue de cette assemblée, la présidente de la commission Dépendances et prévention a présenté les nombreux travaux de la Commission.

#### **Bureau de coordination (BC)**

Présidé par M. Gustave Muheim (Syndic de Belmont) et accompagné par la secrétaire générale Mme Patrizia M. Darbellay, le BC a suivi le travail des trois départements de Lausanne Région : Agglomération et territoire, Affaires régionales et Promotion économique.

Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- accompagné la fermeture du Bureau du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)
- développé la communication à propos du nouveau Centre sportif de Malley et suivi les votes de ses communes membres ;
- décidé d'octroyer un mandat à l'association SEREC qui apportera son appui dans l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale, demandée par le Canton dans le cadre de la LADE ;
- validé les demandes de la commission Dépendances et prévention d'attribuer des subventions via son Fonds de Prévention ;
- attribué une subvention de Fr. 5'000.- à l'association Vaud Familles pour la réimpression de sa brochure ;
- accepté la demande de la commission Formation et emploi des jeunes de créer un poste de coordinateur LIFT.

## **Financement**

La préparation des budgets est sous la responsabilité des chefs de projets des départements. La comptabilité de l'association, incluant les comptes de AppApp et du Fonds Capital Développement, est assurée par le département des Affaires régionales et auditée annuellement par un réviseur externe. Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination, sur préavis des commissions. Pour 2015, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de Fr. 7.35 par habitant. Il est à noter que la cotisation pour le fonctionnement et les études du PALM ont été abaissées en rapport au budget adopté en AG.

## **Personnel**

L'équipe technique de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un équivalent 4,6 EPT.

## **II – 4.2 - Commission Dépendances et prévention**

### ***Membre : Serge Sandoz***

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée Affaires régionales de Lausanne Région, la commission Dépendances et prévention est présidée par Mme Pascale Manzini, municipale à Ecublens.

En 2015, Lausanne Région a subventionné les associations suivantes :

- Rel'ier
- Rel'aids
- Fleur de Pavé
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne
- Bethraïm

La Commission a étudié toutes les demandes de subventions transmises par ces institutions. Il a été proposé de maintenir le soutien de Lausanne Région pour la législature 2016-2021 par des montants identiques.

### **Journée de réflexion «Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes?»**

Lausanne Région a organisé le 27 mai 2015, au Gymnase Auguste Piccard à Lausanne, la journée de réflexion sur le thème de la politique des 4 piliers de la Confédération, appliquée à l'échelle des communes. De nombreux politiques, professionnels, représentants du monde associatif, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment un message vidéo de Ruth Dreifuss, 2 conférences et 8 ateliers sur chacun des 4 piliers que sont : la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression.

## **Brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents**

Une brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents, intitulée «Etre parent d'un adolescent» a été réalisée par Lausanne Région pour la population locale, mais aussi migrante. Publiée en 2014, traduite en 10 langues et imprimée à 30'000 exemplaires, la brochure a recueilli un très vif succès. La version française est déjà épuisée. Avant de procéder à sa réédition, la commission Dépendances et prévention de Lausanne Région a souhaité compléter les textes en y ajoutant un chapitre sur l'homophobie (rédigé par VoGay) et le choix de vie entre le pays d'origine et celui d'accueil.

## **Soutien à la parentalité**

L'étude « Femmes en marge », financée par Lausanne Région avait, en 2011, émis plusieurs recommandations à l'attention des élus et des professionnels. L'une des recommandations faisait part d'un besoin des femmes en marge de recevoir un soutien à la parentalité, soit d'être reconnues comme mères. Par conséquent, la Fondation du Relais a mandaté une recherche «action communautaire » qui s'est tenue, avec une professeure universitaire et les mamans concernées. Cette étude est financée par Lausanne Région, le Service de protection de la jeunesse (SPJ), le Service de santé publique (SSP), ainsi que l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Le rapport de cette intéressante étude sera publié au printemps 2016.

## **Travail social de proximité**

Grâce à son expérience liée à la plateforme vaudoise des Travailleurs Sociaux de Proximité (TSP), ainsi que par l'organisation des « états généraux du travail social de proximité », Rel'ier dispose d'une vue d'ensemble des différents postes de TSP existants, dans leurs similitudes et leurs particularités. Etant souvent sollicité par les communes, il est apparu difficile pour Rel'ier de donner des réponses convenant à toutes les communes. Lausanne Région a décidé de lui confier la réalisation d'une recherche visant à élaborer un outil d'aide à la décision à l'intention des communes, qui démarrera en 2016. Cet outil devra être flexible et simple à utiliser. Il permettra aux responsables communaux d'analyser leurs besoins en rapport au contexte de leur commune (tout en profitant de l'expérience acquise ailleurs), pour prendre des décisions adaptées en matière de travail social de proximité.

## **Fonds de prévention**

En 2015, Lausanne Région a financé, via son Fonds de prévention, les actions suivantes :

- Organisation d'un spectacle de danse réalisé par des jeunes de Bussigny.
- Organisation de différentes actions de prévention de J-Ouest (groupe de coordination jeunesse de l'Ouest Lausannois), dans le cadre de la semaine nationale alcool.
- Organisation par Rel'ier des états généraux du Travail Social de Proximité, septembre 2015 à Renens.
- Semaine d'actions contre l'homophobie, novembre 2015 à Renens.
- Réalisation d'un clip traitant des abus sexuels sur des jeunes filles alcoolisées. Ce projet est porté par la Police de Lausanne.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives. Toutes les communes membres de Lausanne Région peuvent faire appel à ce Fonds lors de la mise sur pied de projets contenant des messages de prévention.

## **II – 4.3 - Commission Formation et Emploi des Jeunes**

### ***Co-Présidente : Michèle Gay Vallotton***

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée Affaires régionales de Lausanne Région, la commission Formation et emploi des jeunes (FEJ) est co-présidée par Mme Michèle Gay-Vallotton, municipale à Cheseaux-sur-Lausanne, et Mme Germaine Müller, municipale à Bussigny.

En 2015, la Commission a traité divers dossiers et a travaillé activement pour faciliter l'accès des jeunes à une formation, notamment professionnelle. Elle a aussi étudié les dossiers transmis par les institutions subventionnées, et a proposé de poursuivre le versement des subventions pour toute la législature 2016-2021.

### **Journée de réflexion «Ecole, Famille, Société : Quels liens ?**

Le 18 novembre 2015 à Cheseaux-sur-Lausanne, Lausanne Région a organisé une journée de réflexion pour étudier les liens à resserrer entre les différents partenaires de l'école obligatoire. Le professeur Georges Felouzis a ouvert cette journée par une intéressante conférence à propos des inégalités scolaires. Ensuite les 120 participants se sont répartis dans 5 ateliers à thèmes : conseil d'établissement, migrants, devoirs surveillés, économie, et implication des jeunes dans des projets collectifs.

### **Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne**

Un groupe de travail a évalué l'intérêt pour Lausanne Région de participer activement et de présenter un stand dans le cadre du Salon des métiers. L'évaluation a surtout porté sur la pertinence de la présence d'un stand, ainsi que sur son dimensionnement futur. Il a été décidé de poursuivre l'activité, avec un stand redimensionné, en passant un message politique fort sur l'implication des communes en faveur des jeunes en recherche d'une formation professionnelle.

### **Espace des inventions**

L'Espace des inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique pour les enfants et les familles. A son programme : des expositions interactives et ludiques, des ateliers pour les enfants et les adultes, ainsi que bien d'autres animations particulières. La principale vocation de l'Espace des inventions est de susciter la curiosité. Lausanne Région continuera à soutenir cet intéressant espace d'éveil durant toute la législature 2016-2021.

## **AppApp**

La prestation d'appuis scolaires aux apprentis, financée par les associations régionales, est disponible depuis 2013 sur pratiquement tout le territoire vaudois. Durant l'année scolaire 2014-2015, Lausanne Région a subventionné 65 groupes, permettant à 263 apprentis d'améliorer leurs résultats scolaires. Durant le premier semestre de l'année scolaire 2015-2016, Lausanne Région a soutenu 54 groupes (contre 41 l'année précédente) donnant ainsi la possibilité à 214 apprentis (156 apprentis l'année précédente) de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Comme prévu par le programme de législature de Lausanne Région, les communes souhaitaient ouvrir 90 cours sur l'année scolaire 2015-2016. Pour atteindre cet objectif, le département Affaires régionales de Lausanne Région a contacté toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise en leur présentant cette prestation par le biais d'un prospectus promotionnel.

## **Adospro.ch**

L'association Ados Pro cible les jeunes de la région lausannoise, entre 13 et 25 ans, dans le but de leur offrir un accompagnement professionnel entièrement gratuit et personnalisé. Ses services se distinguent tout d'abord par un coaching (CV, lettre de motivation, bilan des compétences, etc.) mené par des professionnels. Ados Pro a également pour but, dans un deuxième temps, de proposer des jobs temporaires afin de permettre aux jeunes d'effectuer leurs premières expériences professionnelles sous encadrement (suivi régulier avec l'employeur et le jeune). Réciproquement, l'association est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pouvant entreprendre de petits mandats. L'association a accompagné plus de 110 jeunes en 2015. Lausanne Région continuera à soutenir financièrement ce projet durant toute la législature 2016-2021.

## **Devoirs surveillés**

Une étude lausannoise sur les jeunes sans solution à la fin de leur scolarité obligatoire, révèle que les devoirs surveillés peuvent être d'un grand secours aux élèves en difficulté, pour autant que l'encadrant réponde aux demandes et apporte aux élèves un vrai appui scolaire. La commission Formation et emploi des jeunes a réalisé un « état des lieux en matière de devoirs surveillés » sur les 29 communes membres. Cette thématique a été reprise lors de la journée de réflexion du 18 novembre 2015. Le rapport final, en phase d'élaboration, sera remis aux municipalités courant 2016.

## **Marché de l'apprentissage**

Dans l'objectif de proposer des solutions formatives aux jeunes, la Commission a envisagé mettre sur pied un Marché de l'apprentissage qui, en fin d'année scolaire, mettrait des employeurs en contacts avec des jeunes en recherche d'apprentissage. En parallèle à cette réflexion, la Nuit de l'apprentissage a été mise sur pied et a rencontré un vif succès. En collaboration avec nos partenaires, la Ville de Lausanne, la CVCI et le Département cantonal de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) il a été décidé de ne pas poursuivre ce projet, car la recherche de synergies avec des employeurs potentiels n'a pas porté les fruits escomptés.

## **Le projet Lift**

Les jeunes élèves du niveau secondaire, dès la 9<sup>ème</sup> année HarmoS, qui rencontrent certaines difficultés (résultats scolaires, motivation, etc.) peuvent faire appel aux stages LIFT. Ces derniers facilitent une insertion dans le milieu professionnel grâce aux places de travail hebdomadaires, quelques heures par semaine, dans une entreprise de la région. Le projet LIFT a poursuivi sa phase pilote dans quelques établissements scolaires en ville de Lausanne. Lausanne Région accompagne ce projet pour en assurer la promotion auprès des établissements scolaires.

En 2015, Lausanne Région a créé, sous forme de projet pilote jusqu'à fin 2015, le poste de coordinateur LIFT pour la région lausannoise qui a pour objectifs :

- le démarchage d'entreprises et d'institutions en vue d'un partenariat pour l'accueil d'écoliers dans le cadre du projet LIFT,
- la mise en place des procédures et règles selon usages du projet LIFT, rappel des tâches et outils disponibles,
- une coordination entre les partenaires : établissements scolaires, entreprises et stagiaires.

Ce poste de coordinateur, est occupé avec succès par un bénévole défrayé par Lausanne Région. A ce jour, ses recherches ont porté leurs fruits, puisque 5 entreprises et 2 établissements scolaires ont désiré participer à ce projet.

## **II – 4.4 - Commission Transports**

### **Comptages transports collectifs et transports individuels 2014**

Sous la responsabilité de Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, la commission Transports est présidée par Mme Claudine Wyssa, syndique de Bussigny.

La Commission est chargée notamment des comptages routiers quinquennaux des transports en commun (TC) et des transports individuels (TI). Organisés par Lausanne Région, en collaboration avec le Canton et Région Morges, les résultats de la campagne de comptages 2010-2014 ont été présentés le 3 décembre 2015 à Bussigny. Exceptionnellement, en raison des travaux prévus dans les villes de Renens et Lausanne, les comptages ont été avancés à 2014 et portent sur quatre ans au lieu de cinq.

Depuis 1975, Lausanne Région gère l'entier du processus des comptages quinquennaux du trafic. Ils s'étendent aujourd'hui à l'ensemble de l'agglomération Lausanne-Morges. Les données de fréquentation des transports publics (tl, LEB, CGN, MBC, CarPostal et CFF), ainsi que les données de plus de 380 postes de relevés du trafic routier et autoroutier ont été prises en compte pour étudier l'évolution de la mobilité dans l'agglomération.

## **II – 4.5 - Commission Activités Sportives**

***Membre : Pierre Haemmerli***

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée aux Affaires régionales de Lausanne Région et Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région pour le projet de Malley, la commission Activités sportives, est présidée par M. Marc Vuilleumier, municipal à Lausanne.

### **Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)**

Comme chaque année, l'association calcule la répartition du déficit d'exploitation du CIGM pour chacune des 26 communes membres, hors les 3 communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly). Un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation est transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, au financement. En 2015, 20 communes membres de Lausanne Région ont accepté de participer au déficit d'exploitation 2014-2015 du CIGM, pour un montant total de plus de Fr. 463'000.-.

### **Nouveau Centre sportif de Malley**

Durant toute l'année 2015, Lausanne Région a été très impliquée dans le projet. A fin février 2015, l'association a tenu son engagement en transmettant aux communes le projet de préavis intercommunal pour leur participation aux charges de fonctionnement du nouveau centre sportif.

Les 2 soirées d'information des 10 et 12 février 2015, organisées par Lausanne Région ont réuni plus de 800 personnes. Afin de soutenir le projet, les sportifs d'élite, les sociétés sportives régionales, les conseillers d'Etat et les syndicats des communes de Lausanne, Prilly et Renens se sont largement impliqués dans ces deux événements.

D'avril à juin 2015, 26 communes membres de Lausanne Région ont accepté le préavis intercommunal : elles participeront aux charges annuelles de fonctionnement du nouveau complexe sportif.

Ce magnifique engouement s'est renforcé en juillet, lorsque les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ) ont été attribués à Lausanne ! Le défi sera donc de terminer la construction des patinoires à temps pour accueillir cette grande manifestation.

Lausanne Région informera les municipalités et leurs conseils respectifs sur l'avancement du dossier.

### **Dimanche Sportif**

La 4ème édition de Dimanche Sportif a eu lieu le 4 octobre sur un seul site: le Centre sportif de Malley ! En 2015, les sports de glace et d'eau ont été à l'honneur, accompagnés de tout un éventail de disciplines sportives. Cette magnifique journée, a permis à une quinzaine de sociétés sportives de présenter leurs activités. Plus de 4'000 personnes ont participé à la journée ! Par ailleurs, lors de la partie officielle, les membres des municipalités ont pu assister à la présentation du projet lauréat du nouveau Centre sportif de Malley, attribué au bureau d'architectes « Pont 12 ».

## **Subventions des communes pour les sportifs juniors**

La Commission s'est intéressée aux subventions communales versées aux sportifs juniors et aux clubs formateurs. Dans cet objectif, en 2014, elle a adressé un questionnaire à toutes ses communes membres. Au vu des résultats très disparates, la commission Activités sportives a décidé de ne pas réaliser de rapport sur les différentes manières de subventionner, mais continuera à y rester attentive.

## **II – 4.6 – Département Agglomération**

### **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)**

Depuis le 1er janvier 2015, la « cellule stratégique partenariale », qui regroupe des représentants du Canton et des schémas directeurs, est devenue officiellement l'organe technique responsable du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Lausanne Région a été chargée d'effectuer les démarches en vue de fermer le bureau et de clôturer les comptes. Le solde après bouclage a été transmis au Service du développement territorial (SDT). Ce montant sera utilisé pour financer les études et la communication du PALM qui entame sa 2ème révision (PALM 2016). Le document de référence du PALM 2016, dit de « 3ème génération », est attendu par la Confédération au 31 décembre 2016.

A l'avenir, Lausanne Région et Région Morges maintiendront leurs participations financières aux études transversales PALM pour leurs propres communes. En outre, les deux associations seront impliquées dans l'organisation des Conférences d'agglomération. Lausanne Région poursuit sa participation au Comité de pilotage du PALM, par la présence de son président et de la secrétaire générale.

## **II – 4.7 – Département Promotion économique**

### **Commission promotion économique**

Sous la responsabilité de M. Federico D. Andreani, délégué économique de Lausanne Région, la commission Promotion économique est présidée par Mme Susanne Perrudet, municipale à Villars-Ste-Croix.

La Commission s'est réunie à trois reprises pour aborder les questions suivantes :

- Prix PERL : analyse de l'édition 2015 et préparation de l'édition 2016
- Fonds Capital Développement (FCD):analyse et discussion sur l'avenir du fonds
- Lancement du projet de création d'un jeu sur l'entrepreneuriat
- Collaboration avec le Réseau Entreprendre® Suisse romande
- Soutien et participation à diverses manifestations de promotion économique 2015-2016

## **Guichet entreprises**

L'une des missions du Département consiste à soutenir la création et le développement des entreprises dans la région. Sous forme de « guichet d'entreprises », Lausanne Région propose des prestations d'information, de conseils, d'analyses de modèles et plans d'affaires, d'un accompagnement à la recherche de locaux et d'une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) du Canton de Vaud.

## **Fonds Capital Développement Lausanne Région**

Depuis 2006, Lausanne Région apporte, par son Fonds Capital Développement (FCD), une source de financement aux entreprises, à l'exception de l'hôtellerie et la restauration. Ses prêts encouragent le développement des sociétés de la région dans les domaines de la production ou de la commercialisation de biens et services. Trois prêts ont été accordés, dont deux déjà remboursés durant l'exercice 2015. Le dernier prêt sera soldé début 2016. Durant l'exercice 2015, un groupe de travail composé d'experts du monde financier, politique et institutionnel s'est réuni à trois reprises pour faire un point de situation et réfléchir à l'avenir du fonds.

Depuis 2006, les conditions cadres ont fortement changé en matière d'aides financières. Une palette de nouveaux instruments de soutien ont fait leur apparition (FIT, Innovaud, Venture Capital, etc.). En outre, l'équipe de gestion du FCD n'a ni les ressources, ni les compétences nécessaires en matière de gestion de crédits pour assurer un suivi optimal des dossiers de prêts. Un rapprochement avec une structure existante disposant de ce savoir-faire s'avère nécessaire. Des contacts ont été établis avec la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS) qui dispose d'un processus professionnel en matière de gestion des demandes et d'octrois de crédits. Lausanne Région souhaite externaliser une partie du processus d'analyse et de suivi des demandes à MSS. Une nouvelle collaboration en ce sens est prévue courant 2016.

## **Soutiens financiers directs de Lausanne Région**

Durant l'exercice 2015, le département Promotion économique a poursuivi son soutien à diverses institutions actives dans le domaine de la création et du développement d'entreprises :

- Les Ateliers de la Ville de Renens, (Fr. 10'000.-) pour leur apport à la consolidation du « Pôle Design ».
- Microcrédit Solidaire Suisse (Fr. 15'000.-) pour leur engagement envers les personnes visant l'indépendance économique par la création d'une petite entreprise.
- La Muse à Lausanne a été soutenue par Lausanne Région durant deux ans. Une nouvelle association «Work'N'Share», entièrement autofinancée, a été créée le 1er avril 2015. Le projet s'est achevé sur un bilan positif et le soutien de Lausanne Région à «La Muse» a pris fin en mars 2015.

## **PERL – Prix Entreprendre Région Lausanne**

Depuis 2003, plus de 56 projets pour un montant total de Fr. 1'260'000.- ont récompensé des entreprises actives aussi bien dans des domaines traditionnels que dans la high-tech. Pour les communes membres de Lausanne Région, c'est l'opportunité de souligner l'intérêt que les collectivités publiques portent à l'encouragement de l'entrepreneuriat et au développement économique régional.

Le 7 mai 2015, plus de 450 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé. Sept entreprises nominées, désignées parmi 47 candidatures, ont été découvertes par le public et les téléspectateurs. Les 5 entreprises primées se sont partagées un montant total de Fr. 100'000.- dans des secteurs d'activités aussi diversifiés que les sciences de la vie, les technologies médicales, la robotique ou le service à la personne tel que le pressing ou une application haut de gamme pour apprendre la musique classique.

En été 2015, diverses réflexions ont été menées sur le processus d'attribution des prix aux lauréats, notamment leur participation à la remise des prix, le traitement des non-lauréats et la dotation des prix. Les modifications adoptées seront appliquées dès l'édition 2016. L'appel à candidatures de l'édition 2016, démarré en octobre 2015, a été fortement soutenu par l'ensemble des partenaires privés et public du prix. Le scénario de la remise des prix PERL 2016 subira des adaptations non négligeables afin de garder son attractivité.

## **II – 4.8 - Conclusion**

L'année 2015 a été riche et les dossiers nécessitant une intervention intercommunale nombreux. L'année 2016 s'annonce tout aussi prolifique.

Début 2016, une migration complète du site [www.lausanneregion.ch](http://www.lausanneregion.ch) sera nécessaire. La société de développement web ayant cessé ses activités, elle laisse Lausanne Région sans support logistique. Seul point positif, le nouveau site sera mieux adapté aux nouvelles technologies mobiles, smartphones et tablettes.

Lausanne Région poursuivra la communication sur l'avancement du nouveau Centre sportif de Malley auprès des communes.

Au moment de finaliser ce rapport, l'organisation de la 14ème édition du Prix PERL 2016, qui se tiendra au Centre des Congrès de Beaulieu le 11 mai prochain a déjà débuté. D'autres réflexions seront poursuivies en 2016, notamment la révision de la stratégie régionale 2016-2019 ou l'avenir du Fonds Capital Développement.

Le dernier semestre de la législature verra la parution de deux études : l'une sur « Le soutien à la parentalité » et l'autre « Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité dans une commune ».

Dans le courant de l'automne 2016, aura lieu une Conférence d'Agglomération élargie aux conseillers communaux des communes du PALM. Cette séance d'information sera présentée dans le cadre de la consultation publique du PALM 2016. Lausanne Région y participera activement en collaboration avec Région Morges et la cellule technique du PALM.

En 2016, Lausanne Région continuera à œuvrer pour sa région, dans le respect de l'intérêt public, en proposant des réflexions et en concrétisant les projets selon les objectifs fixés par ses communes membres.

## **II – 4.9 – Communes membres**

Lausanne Région était composée en 2015 de 29 communes membres. Etant constituée de manière volontaire, et non pour percevoir une subvention fédérale, le nombre des communes membres peut varier. Ces communes sont organisées en 3 secteurs. Ils constituent la base même de l'association, lieu de discussion des exécutifs. Chaque secteur délègue ses représentants dans les différentes commissions, peut demander qu'un objet soit traité, qu'une commission soit créée.

### **Secteur Ouest :**

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix

### **Secteur Nord :**

Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jorat Menthue, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Poliez-Pittet et Romanel-sur-Lausanne

Notre représentant aux séances du secteur Nord est M. le Syndic Louis Savary.

### **Secteur Est :**

Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny et Servion

Un conseiller municipal de Lausanne représente la ville-centre au sein de chacun des trois secteurs.

Les communes de Jorat-Menthue et Poliez-Pittet ont démissionné de Lausanne Région à fin 2015.

## **Chapitre III : Constructions – Urbanisme – Bâtiments**

### **III - 1 - Police des constructions**

#### **III - 1.1 - Permis de construire délivrés en 2015**

14 permis de construire ont été délivrés en 2015, qui se répartissent comme suit :

- 2 permis pour la construction de villas individuelles au Ch. de Bellevue 14C, et au ch. de Bellevue 34
- 1 permis pour la construction d'un hangar agricole, ch. du Bouzenet 30
- 1 permis pour des transformations d'un bâtiment privé, ch. de la Plantaz 6
- 2 permis pour la transformation et l'agrandissement du Manège St Georges
- 1 permis pour la démolition du bâtiment 211 à la rue du Pâquis 23
- 7 permis pour divers petits travaux (véranda, piscines, jardin d'hiver, garages, velux, antenne)

Par ailleurs, plusieurs constructions de minime importance ont été autorisées avec dispense d'enquête, ceci en application de l'art. 111 de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC)

#### **III - 1.2 - Commission des constructions et de salubrité**

La commission ne s'est pas réunie en 2015

### **III - 2 – Urbanisme**

#### **III - 2.0. – Stratégie communale en matière de SDA**

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement attribue à chaque canton un quota de surfaces d'assolement à garantir afin d'assurer une base d'approvisionnement suffisante.

Afin que le Canton puisse statuer sur la justification de porter atteinte aux SDA et/ou les mesures de compensation des emprises, il doit pouvoir compter sur un état de la situation le plus complet possible. Ainsi, le canton exige que les communes concernées dotent leur plan directeur communal d'une stratégie en matière de SDA qui permette de déterminer l'état de la situation, les emprises, les compensations ainsi que le bilan final en matière de SDA.

Le rapport d'examen préalable complémentaire dans lequel le SDT valide la stratégie communale en matière de SDA nous est parvenu le 15 juin 2015.

La révision du plan directeur communal - stratégie communale en matière de de SDA a été déposée à la consultation publique du 16 septembre au 15 octobre 2015. Elle n'a pas fait l'objet d'observation. Elle a été adoptée par notre Conseil Communal le 8 mars 2016 et transmise le 24 mars pour approbation par le Conseil d'Etat.

### **III - 2.1 - PPA Le Pâquis**

Le projet a été adapté (y compris la convention foncière) et transmis par la Municipalité le 16 mars 2015 pour examen préalable complémentaire II.

Dans son rapport d'examen préalable complémentaire II du 15 juin 2015 le SDT donne son aval pour déposer le dossier à l'enquête publique.

Le PPA a été soumis à l'enquête publique du 16 septembre au 15 octobre 2015.

Il a été adopté par le Conseil communal de Cheseaux le 8 mars 2016 et transmis pour approbation par le Département concerné le 24 mars 2016.

### **III - 2.2 – PPA Nonceret – La Croix**

L'étude du PPA Nonceret-La Croix a été engagée en janvier 2015.

Le concept d'urbanisation a été présenté au groupe décisionnel le 30 juin 2015. Concernant la mixité fonctionnelle (activité), le taux de mixité devra être arrêté en tenant compte de l'étude économique conduite par le SDNL (dès avril 2016) sur l'ensemble du site stratégique C.

Sur la base du concept d'urbanisation, l'avant-projet de PPA a été élaboré et présenté à la population le 30 septembre 2015. Hormis les quelques questions posées durant la séance aucune remarque n'a été déposée par écrit dans le délai imparti.

En parallèle de l'élaboration de l'avant-projet de PPA, des concertations entre le Comité de direction, la Commission de classification et les propriétaires des parcelles déjà bâties ont été engagées afin de déterminer leurs attentes concernant l'avenir de leurs parcelles.

L'assemblée générale ordinaire du Syndicat AF de Nonceret-La Croix s'est déroulée le 8 octobre 2015.

### **III - 2.3 - Centre du village**

Les travaux de réaménagement du centre ont débuté en avril 2015 et se sont achevés en octobre.

### **III - 2.4 - Grand-Pré Sud, secteur B**

La SCHL (société coopérative d'habitation de Lausanne) a construit 51 logements, comprenant 8 logements protégés qui pourront fonctionner en synergie avec l'EMS. Ils sont occupés depuis le printemps 2015.

### **III - 2.5 – PPA Grand-Pré Sud - secteur C**

Le rapport d'examen préalable nous est parvenu le 17 février 2015. Les services de l'Etat préavisent favorablement le PPA moyennant l'élaboration d'une étude d'opportunité en matière énergétique, la confirmation de la faisabilité des constructions dans les secteurs les plus exposés au bruit routier et une meilleure prise en compte de la transition paysagère avec le secteur du Château.

Le dossier a été adapté et transmis pour examen préalable complémentaire le 12 juin 2015. Le rapport d'examen préalable complémentaire du 29 septembre 2015 valide que la PPA peut être soumis à l'enquête publique.

Les conventions foncières et d'équipement ont été transmises aux propriétaires concernés en novembre. Sur la base de ces conventions signées, le plan des servitudes publiques pourra être élaboré et soumis à l'enquête publique en même temps que le PPA.

### **III - 2.6 - Secteur Châtelard**

Le 25 août 2014 le PPA Châtelard a été approuvé préalablement par le Département compétent.

Un recours de l'Office du développement territorial (ARE) a été déposé à la Cours de droit administratif et public (CDAP) le 25 novembre 2014 contre le Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud et la Commune de Cheseaux concernant la décision du 25 août 2014 approuvant préalablement le PPA Châtelard.

Les réponses des parties intimées ont été transmises respectivement le 16 décembre 2014 et le 12 janvier 2015.

Depuis lors, le dossier est évalué par la CDAP.

### **III – 3 – Commission consultative d'urbanisme**

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2011-2016 sont :

Bercioux Armand, Ditesheim Patrick, Girard Jean-Paul, Grandjean Philippe, Gygax Jean-Marc, Hofstetter David, Joyet Emile, Maillefer Pierre-André.

Les PPA Le Pâquis et Grand-Pré Sud – C ont été discutés à plusieurs reprises au stade du projet avec la CCU. En 2015, ils se trouvent à des stades avancés de procédure et ne font plus l'objet de remise en question. Le PPA Châtelard fait l'objet d'un recours.

La CCU a donc été sollicitée uniquement le 28 août pour discuter du PPA Nonceret La Croix, en amont de la séance d'information à la population qui s'est déroulée le 30 septembre.

# **Chapitre IV : Sécurité publique - Inspection des viandes - Protection civile - Service du feu**

## **IV - 1 – Sécurité publique**

### **IV - 1.1 - Effectifs**

M. Antoine Simond, à 100 %, responsable de la police administrative et assistant de sécurité publique.



### **IV - 1.2 - Emploi du temps**

Parmi les tâches principales, relevons : contrôle du stationnement et des chemins interdits à la circulation, patrouilles en localité (motorisées, en VTT ou pédestres) prévention auprès des jeunes, contrôle de la propreté et qualité du domaine public, surveillance du respect des lois et règlements communaux (RGP, RGD, LCR, Code rural, loi sur les chiens, procédés de réclame), surveillance aux abords des établissements scolaires (principalement aux entrées et sorties des classes, en fonction des disponibilités du service), manifestations, service de parcage et régulation du trafic, convois funèbres.

La signalisation routière (entretien, réparation, modification, marquage) les comptages de trafic, la police des cimetières, le contrôle des patentes et autorisations, des prix, des permissions, l'encaissement de différentes taxes cantonales et communales, l'affichage et le contrôle des procédés de réclame, le registre des entreprises de même que les objets perdus ou trouvés, la gestion du garde meuble lors d'expulsions d'appartement, le suivi des amendes d'ordres et des ordonnances pénales ainsi que les travaux du centre (zone de rencontre) ont également occupé le service à de nombreuses reprises en 2015.

La notification des courriers officiels (commandements de payer notamment) ainsi que la rédaction de rapports en vue de naturalisation pour des personnes domiciliées ou ayant résidé à Cheseaux fait également partie des attributions, de même que le traitement des dénonciations aux mises à ban sur fonds privés.

A relever que M. Antoine Simond fonctionne également comme délégué au bureau de prévention des accidents (BPA) pour la commune.

#### IV - 1.2.1 – ASP rapport des activités en 2015

	2015	2014	2013
<b>Interventions</b>	<b>126</b>	<b>103</b>	<b>NC</b>
pollution/incendie/inondation	3	2	NC
déchets sauvages, sacs non-conformes	15	9	NC
dommages, tags, vandalisme sur la propriété communale	10	13	NC
aide à la Gendarmerie (circulation, recherche, stupéfiant)	4	8	NC
accidents dégâts matériel, véhicules, mobilier urbain communal ou privé (sans avis à la Gendarmerie)	5	7	NC
gibiers ou animaux trouvés périssables ou animaux errants	18	13	NC
affaires diverses (problème de voisinage, bruit, attroupement)	29	24	NC
individus suspects, artistes de rue, mendiants, roms, gens du voyage	23	15	NC
aide aux personnes (véhicule en panne, chute à domicile)	4	8	NC
stationnement gênant illicite, enlèvement de véhicules	14	4	NC
<b>Contrôles / Patrouilles / Services préventifs / Manifestations</b>	<b>368</b>	<b>362</b>	<b>NC</b>
contrôle du stationnement	69	86	NC
contrôle de circulation (interdiction de circuler)	40	23	NC
prévention routière, contrôle aux abords des écoles	30	38	NC
patrouilles de surveillance, sensibilisation sur le territoire communal (motorisée, pédestre ou en VTT)	82	115	NC
pose de signalisation pour manifestation, entretien/pose signalisation routière en localité	119	80	NC
services pour manifestations, enterrement	23	11	NC
<b>Dénonciations</b>	<b>685</b>	<b>670</b>	<b>NC</b>
amendes d'ordres (stationnement et interdiction de circuler)	535	593	325
rappels /ordonnances pénales/sommations suite AO non payées	105	41	NC
ordonnances pénales/sommations suite dénonciations privées	25	27	NC
rapport dénonciation suite infraction au RGP	12	4	NC
rapport dénonciation suite infraction au RGD	3	5	NC
Notification des commandements de payer	<b>193</b>	<b>148</b>	<b>316</b>
Rapports de naturalisation	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
Rapports objets trouvés	<b>80</b>	<b>63</b>	<b>NC</b>
Affichage divers (enquêtes, officiels, sociétés...)	<b>88</b>	<b>74</b>	<b>NC</b>

#### IV - 1.3 - Contrôle des denrées alimentaires

Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Ces rapports sont remis à l'administration concernée.

#### IV - 1.4 - Inhumations, cimetière

32 personnes sont décédées durant l'année. Sept inhumations de corps, une inhumation cinéraire, quatre inhumations cinéraires au columbarium et deux au jardin du souvenir ont eu lieu au cimetière de Cheseaux. Dix-huit personnes ont été inhumées hors de la commune.

#### IV - 1.5 – ASP Formation continue

M. Antoine Simond a suivi un jour de cours de perfectionnement pour les délégués bpa à la sécurité portant sur les cas pratiques rencontré dans les communes.

Il a également participé à deux demi-journées de séminaire de formation donnée par l'Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique (AVSSP, dont la commune de Cheseaux fait partie) portant sur les procédés de réclame et sur les établissements publics.

Finalement il a suivi trois demi-journées de formation sur le nouvel environnement informatique mis en place à l'administration communale (un cours général, un spécifique aux amendes et ordonnances pénales et un au registre des entreprises).

#### IV - 1.6 – Police Cantonale-Gendarmerie: délits sur Cheseaux

Statistique de la police cantonale	2015	2014	2013
<b>Nombre total d'Infractions au code pénal</b>	<b>181</b>	<b>198</b>	<b>208</b>
Vols par effraction	28	33	34
Vols par introduction clandestine	4	2	2
Vols à la tire/astuce	5	3	6
Vols à l'étalage	1	5	3
Effractions dans véhicules	5	6	10
Vols de véhicules	10	6	3
Vols de plaques véhicules	3	1	8
Domages à la propriété (sans vol)	7	13	13
Escroquerie (y compris d'importance mineure)	1	2	8
Menaces, contraintes, violences	4	2	4
Intégrité sexuelle	1	9	1
Infraction à la loi sur les stupéfiants (consommation, possession, trafic)	23	7	18
Services préventifs (surveillances, contrôles de circulation, patrouilles en localité)	190	108	91

## **IV - 2 - Inspection des viandes**

### **IV - 2.1 - Généralités**

Le contrôle des viandes a été remis à la commune de Cheseaux depuis 1991 sous la responsabilité d'un vétérinaire nommé par la commune. Celui-ci est chargé du contrôle des viandes au sein de l'établissement Bell Suisse SA, division Romandie, tout en ayant le statut d'employé communal.

Il doit veiller principalement à la protection de la santé publique en faisant respecter les prescriptions fédérales et cantonales en la matière et en appliquant les dispositions relatives au contrôle des abattoirs et de la police sanitaire, ainsi qu'à la protection des animaux et des consommateurs. Il s'occupe également du contrôle de l'abattoir de la boucherie Grandjean.

Dès le début de l'année 2006, les contrôleurs des viandes non vétérinaires sont également employés de la commune, selon les directives fédérales et cantonales en la matière.

### **IV - 2.2 - Activités quotidiennes**

Supervision de la réception des animaux, du déchargement du bétail de boucherie, du nettoyage et de la désinfection des véhicules de transport, du contrôle des animaux avant abattage pour vérifier leur état général, et déterminer s'ils sont sains ou au contraire s'ils présentent des blessures ou des symptômes de maladie.

L'abattage se déroule dans un établissement dont l'infrastructure et les installations sont prévues pour une grande quantité journalière. Les opérations se répartissent sur plusieurs postes de travail : étourdissement, saignée, échaudage, flambage, habillage, éviscération, contrôle (examen visuel, incision, palpation et décision), contrôle des viandes, décision concernant l'aval à la consommation, pesage et stockage.

Les sous-produits animaux sont éliminés après leur séparation en trois catégories. Un contrat a été passé avec une entreprise d'élimination suisse-allemande, qui se charge du recyclage (incinération, valorisation).

Les viandes entrant ensuite dans les ateliers de découpe doivent provenir d'un animal qui a fait l'objet d'une inspection et a été jugé propre à la consommation.

A préciser que l'entreprise Bell Suisse SA remplit les normes UE, ce qui implique que le vétérinaire (ayant un statut de vétérinaire fédéral d'exportation) doit veiller à ce que l'établissement remplisse les conditions garantissant le maintien de ce statut.

<b>IV - 2.3 - Abattages</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Bovins :	28'869	27'200	27'721
Chevaux :	240	202	179
Porcs (arrêt en oct. 2015) :	64'035	87'934	88'835
Moutons :	9'365	9'488	11'310
Impropres à la consommation :	155	259	212

## **IV - 3 - Protection civile**

### **IV – 3.1 Généralités**

Un contrat de droit administratif, liant les communes de Cheseaux, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont et Romanel avec la commune de Lausanne, a été signé au début de l'année 2015, et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015.

### **IV - 3.2 –Tâches générales**

La protection civile accomplit les tâches principales suivantes :

- garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile (ORPC)
- organiser et diriger les cours de compétence communale
- collaborer avec les autres entités du SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements

### **IV - 3.3 - Effectifs**

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile :

2011	2012	2013	2014	2015
1'069	1'035	1'112	1'188	1'270

### **IV - 3.4 - Interventions**

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 1'011 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 258 jours de service, pour les 20 KM de Lausanne, et 308 jours pour le Triathlon.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 24 reprises, nécessitant, dans certaines situations, la mise en place de mesures plus importantes comme :

- activation du plan « Grand-Froid » ;
- appui des forces de police lors de la conférence sur le nucléaire iranien ;
- appui des forces de police lors de la visite du président de la République française ;
- activation à deux reprises du plan « Canicule » ;
- soutien aux sapeurs-pompiers lors d'une inondation.

Toutes ces interventions totalisent la mise sur pied de 342 personnes et 896 jours de service.

#### **IV - 3.5 - Collaborations (internes et externes)**

A l'occasion des cours de répétition, la formation en matière de circulation routière s'est effectuée avec le concours de la police municipale. La révision en matière de bases sanitaires a été réalisée, quant à elle, avec la collaboration du DPMA. Les engagements en situation d'urgence ont nécessité des prestations en commun avec les sapeurs-pompiers du SPSL, le SSCM, les autres ORPC du canton et les forces de police (ville et canton). La collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en matière de formation des futurs instructeurs professionnels complète ce tableau.

#### **IV - 3.6 - Matériel et équipement**

Sur la base des directives fédérales, et avec l'aide du SSCM, une liste du matériel obsolète avait été établie en 2010. Une partie de ce matériel a été détruite et une autre a été remise à l'Organisation internationale de protection civile (OIPC). Cette opération de remise étant importante, elle sera poursuivie en 2016. En outre, un concept de nouvelle tenue cantonale PCi a été développé et adopté. La distribution de cette nouvelle tenue débutera durant le premier trimestre 2016 de manière échelonnée.

Les constructions protégées ont été mises à disposition de sociétés à 12 reprises pour des séjours de plus ou moins courte durée. Celle de la Vallée de la Jeunesse a bénéficié d'une rénovation des infrastructures (dortoirs et sanitaires), alors que l'ensemble du circuit d'eau a été changé dans la construction de la Rouvraie.

#### **IV - 3.7 - Véhicules**

Suite à la mise hors service, en 2014, du véhicule équipé pour le ravitaillement, celui-ci a été remplacé en automne 2015 par un nouveau véhicule, de même catégorie.

#### **IV - 3.8 - Formation**

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite et la technique de travail en état-major ;
- la prise en charge de personnes et l'accueil de celles-ci ;
- le perfectionnement des engins de sauvetage dans les décombres et la construction d'ouvrages en bois ;
- le perfectionnement dans le domaine de la télématique ;
- la révision des bases sanitaires ;
- la gestion de la circulation routière.

#### **IV - 3.9 - Engagement des volontaires et miliciens**

6'229 jours auront été accomplis en 2015, soit 700 jours de plus qu'en 2014. Cette augmentation provient essentiellement d'engagements importants tels que la Conférence sur le nucléaire iranien, la venue du président de la République française ainsi que les engagements en situation d'urgence comme « Grand-Froid », inondation aux Boveresses et « Canicule ».

Des planifications et des pré-alarmes ont été organisées à la demande du SSCM au profit d'autres régions de protection civile (crues du lac de Neuchâtel, accident de Daillens). Relevons que toutes les prestations effectuées dans le cadre de la protection civile le sont majoritairement par une structure de milice. Sur un bataillon d'un effectif de 1'200 personnes, seuls 17 professionnels assurent la gestion et l'encadrement. Les cours de répétition destinés à maintenir le niveau opérationnel de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 70% des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville, à l'appui aux collectivités ainsi qu'aux interventions en situation d'urgence.

#### **IV - 3.10 - Contrôle périodique des abris**

Le nombre d'abris contrôlés pour 2015 s'élève à 685. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 612 abris jugés en ordre (93%) ;
- 33 abris comportant des défauts mineurs (4%) ;
- 40 abris comportant des défauts graves (6%).

#### **IV – 3.11 - Essai annuel des sirènes**

Les sirènes ont été déclenchées le 4 février à 13h30 par le CTA de Pully et le CET de la Blécherette, puis manuellement à 13h45. 47 sirènes n'ont pas fonctionné lors du premier cycle et 12 lors du second cycle. Relevons que 2015 a constitué une année de transition avec le passage progressif du système sur Polyalert pour l'ensemble du réseau. De ce fait, une partie du dispositif se trouvait en travaux lors de l'essai annuel.

## IV - 4 - Service du Feu



### IV - 4.1 - Effectif du SDIS La Mère

L'effectif global est le suivant :

Site	Cheseaux	Romanel	Le Mont
Officiers :	8	3	8
Sous-officiers supérieurs :	1	3	1
Sous-officiers :	6	5	10
Appointés :	5	2	2
Sapeurs :	21	18	20
Recrues :	2	5	4
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>36</b>	<b>45</b>

Le SDIS est complété par une section de JSP (jeunes sapeurs) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Durant l'année le SDIS a enregistré dans son effectif 14 arrivées et 24 départs; les départs sont pour la plupart dus à des déménagements ou des raisons professionnelles.

### IV - 4.2 - Composition de l'état-major

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Alain Blanc
Chef du site de Romanel :	Cap. Lionel Marti
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le major Alain Blanc reprendra le commandement du SDIS en remplacement du major Bernard Borgeaud désireux de prendre sa retraite pompier. Nous profitons de l'occasion pour le remercier vivement pour son engagement sans faille pendant toutes les années passées à ce poste. Le capitaine Luis Mendez reprendra le poste de chef de site de Cheseaux en remplacement du major Alain Blanc. Le premier lieutenant Gaël Berthoud reprendra le poste de chef de l'instruction en remplacement du premier lieutenant Charles Gujer désireux également de prendre sa retraite pompier

#### IV - 4.3 - Commission du feu

Composition en 2015 :

**Cheseaux :** Serge Sandoz - Municipal, Thierry Auberson, Armand Kohler,  
**Le Mont :** Jacques Marchand - Municipal, Jean-Claude Amiguet,  
Stéphane Piguet  
**Romanel :** Daniel Crot – Municipal, Philippe Thuillard, Jean-Paul Chapatte  
**Jouxens :** Serge Roy – Syndic, Ivan Spring, Damien Freemantle  
**Commandant :** Bernard Borgeaud  
**Quartier-Maître :** Nicolas Petit  
**Chefs de sites :** Alain Blanc – Cheseaux, Christophe Corbaz – Le Mont,  
Lionel Marti - Romanel

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour le rapport annuel du SDIS et le budget 2015. Le décès de Jean-Pierre Lambercy, membre de la commission depuis 2010, a endeuillé la commission du feu et tout le SDIS.

#### IV - 4.4 - Formation – exercices communaux

Un total de 83 soirées a été consacré à ces exercices.

Les thèmes de l'instruction sont : le nouveau règlement des connaissances de base et les actions opérationnelles, les échelles et divers exercices d'interventions.

Cette année les recrues de Lausanne et Epalinges se sont jointes aux recrues de la Mèbre pour leurs exercices de formation, ce qui a donné lieu à la remise en place de l'EFRI (école de formation des recrues intercommunales)



#### IV - 4.5 - Formation – cours cantonaux

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2015, cela représente pour l'ensemble du SIDS un total de 1'792 heures de cours. Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que le SDIS et ont participé aux championnats Suisse des JSP avec une 3<sup>ème</sup> place (sur 29).

#### IV - 4.6 - Interventions du corps

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Feux :	17	28	17
Alarme automatiques :	34	27	32
Inondations :	40	36	28
Sauvetages :	8	5	5
Assistance sanitaire	2	1	4
Appels officier de service :	2	1	0
Renfort Eléments naturels	4	1	4
Divers :	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>6</u>
	116	109	96

#### IV - 4.7 - Manifestations

Notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers et au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers.

Autres manifestations : Fête nationale du 1<sup>er</sup> août, passeport vacances.

## Chapitre V : Travaux - Routes - Epuration - Déchets - Forêts

### Domaines

#### V - 1 - Travaux

L'équipe en place, sous la conduite de M. Bourqui, chef de voirie, a eu un cahier des charges bien rempli, tant les travaux confiés sont nombreux et divers. De nombreuses tâches supplémentaires viennent régulièrement alourdir un emploi du temps déjà chargé.

M. Lionel Fasel a terminé son apprentissage au 31 juillet 2015. Il a réussi son examen pratique, mais a échoué à l'examen de connaissances des plantes. Il a donc poursuivi son activité auprès d'un employeur privé, dans l'attente de repasser cet examen. Il continue à venir régulièrement parfaire sa connaissance de la nomenclature des plantes auprès de MM. Bourqui et Morand. Un nouvel apprenti a été engagé dès août 2015 en la personne de M. Antoine Pauli.



Nos effectifs (inchangés) étaient les suivants à fin 2015 :

- Chef de voirie :	M. Eric Bourqui	100 %
- Adjoint du chef :	M. Antonio Domingues	100 %
- Employés :	M. Philippe Bodergat	100 %
	M. Philippe Corday	100 %
	M. David Morand	100 %
	M. Marc Oppliger	100 %
	M. Martinho Pires Dias	100 %
	M. Simon Veulliez	100 %
- Apprenti	M. Antoine Pauli	

Soit 8 employés à plein temps et un apprenti.

Le tableau ci-dessous relate la part du temps de travail consacrée à chacune des tâches principales.

Tâches	2015	2014	2013
Terrains de football, gazons	3.55 %	3,45 %	3,26 %
Parcs et cimetière	22.47 %	22,33%	20,68 %
Forêts / fauchage et exploitation	4.84 %	5,50 %	4,78 %
Collecteurs, grilles, ruisseaux	2.30 %	3,64 %	1,70 %
Routes / chemins balayage	10.16 %	10,52 %	9,88 %
Routes / chemins réparation	11.61 %	11,07 %	8,76 %
Routes / chemins fauchage	3.04 %	3,27 %	2,38 %
Neige	6.01 %	2,85 %	7,76 %
Véhicules et machines	3.28 %	2,51 %	3,03 %
Voirie divers	15.37 %	15,28 %	17,91 %
Ecoles et Sociétés	1.83 %	3,44 %	3,76 %
Déchetterie	15.54 %	16,14 %	16,10 %

## **V - 2 - Routes et chemins**

Tous les quinze jours environ, un grand balayage est effectué avec la participation d'une entreprise extérieure (sauf les chemins agricoles), ce qui a représenté **18** interventions en 2015 (période hivernale exclue).

Les autres tâches courantes ont été l'entretien et le balayage des chemins agricoles et forestiers (balayage après les travaux des champs, ramassage des feuilles et des branches dans les rigoles et déversoirs, gravillonnage pour réfection sommaire des chemins).

Outre les manifestations communales, il faut relever entre autres :

- Aménagement de trottoir à la rue de la Mère
- Aménagement du chemin menant au skate-park et divers aménagements extérieurs sur cette zone
- Réparation et remise à niveau de nombreux regards
- Pose de nouveau mobilier urbain
- Réfection du pavage et entretien du bassin vers l'église
- Réfection du « Pic-Vert » au refuge

## **V - 3 - Domaines**

Surface totale du territoire : **458 ha**

Zone agricole : 255 ha

Surface forestière : 62 ha

Propriétés communales mises à disposition de l'agriculture : 9.9 ha

Surface forestière exploitable propriété de la commune : 28 ha

## **V - 4 - Forêts**

### **V - 4.1 - Généralités**

La surface soumise au régime forestier et propriété de la commune est de 34 hectares (28 ha de forêts). La possibilité annuelle de coupe est de 300 m<sup>3</sup>t (m<sup>3</sup> tiges) pour permettre de garantir l'équilibre des âges de l'ensemble des peuplements. Tous ces éléments se trouvent dans le plan de gestion forestier qui a été révisé en 2014 et avalisé par la Municipalité. Précisons que depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, nos exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

#### ***V - 4.1.1 - Subventions, Projet « soins aux rajeunissements » 2012-2015***

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

#### ***V - 4.1.2 - Subventions, Projet de forêts protectrices 2012-2015***

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Petite et Grande Chamberonne sont indemnisés sur la base de forfaits à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

#### ***V - 4.1.3 - Chablis sur propriétés privées***

Pour freiner la propagation des bostryches dans les forêts publiques, il est indispensable que les propriétés privées soient aussi entretenues. Par conséquent, la Municipalité a décidé de prendre en charge les déficits (après vente des bois) sur les propriétés privées jouxtant nos parcelles forestières. A noter que les communes de Crissier, Sullens et Villars-Ste-Croix se sont aussi engagées à financer les déficits. Durant cet exercice nous ne sommes pas intervenus dans le cadre de ce projet.

## **V - 4.2 - Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge**

En tant que propriétaire forestier public, notre commune fait partie du Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge, avec le statut juridique d'une association de droit public. M. P. Haemmerli est membre du comité.

### *Composition*

Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxten-Mézery – Mex – Penthaz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vuflens-la-Ville.

### **Surfaces forestières gérées**

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)

### **But**

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

### **Structure légale**

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Président du comité :	M. J-Claude Glardon, Municipal de Bussigny
Vice-Président du comité :	M. Christian Maeder, Municipal d'Ecublens
Membre du comité :	M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux
Secrétaire du comité :	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée :	M. Stéphane Rezso, Municipal de Crissier
Secrétaire de l'assemblée :	Mme Eliane Paley, Mme Emmanuelle Pellet
Caissier comptable :	M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny
Garde forestier :	M. Laurent Robert

### **Séances de l'assemblée et décisions**

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 18 mars 2015 à Cheseaux-sur-Lausanne. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 16 septembre 2015 à Ecublens.

De plus, une assemblée extraordinaire, destinée à informer les communes sur le nouveau concept des contrats degré 3, dits baux à ferme, a été organisé le 17 novembre 2015 à Bussigny.

### **Séances du comité**

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement : En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Organisation d'un séminaire sur la valorisation des chênes
- Elaboration des nouveaux contrats du degré d'intégration 3 pour les membres du Groupement
- Recherche et engagement d'une nouvelle collaboratrice, Mme Emmanuelle Pellet pour remplacer Mme Paley démissionnaire

Au total le comité s'est réuni à 5 reprises

### **Contrats de gestion**

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultées ou validées par le garde forestier.

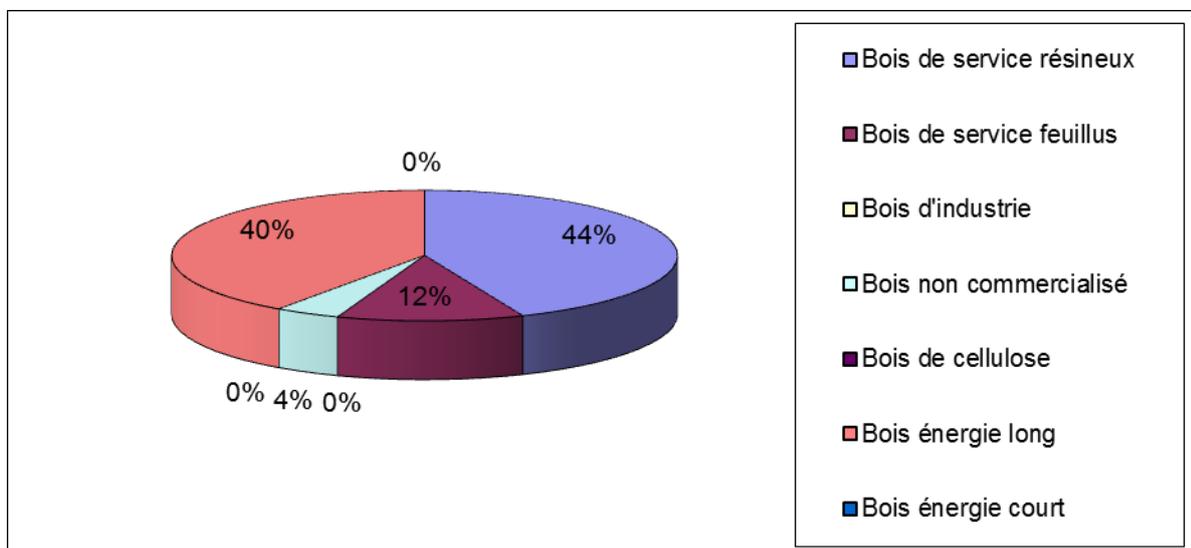
La durée des contrats arrivant à son terme en fin 2016 et au regard du bilan de cette expérience, le comité a pu apprécier et mesurer les limites du contrat degré 1, notamment en matière de gestion de projets subventionnés, de vente des bois et de rationalisation des travaux.

Ce constat a conduit le comité à analyser la possibilité de proposer des contrats de degré 3 (plus modernes et plus performants) pour les membres qui le désiraient. La consultation auprès des communes a révélé que 11 communes souhaitent conclure un nouveau contrat pour la nouvelle période qui débutera en janvier 2017.

### **Convention avec l'Etat**

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat, son garde forestier, pour les tâches étatiques uniquement, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière de chaque groupement.

### **Utilisation et commercialisation de toutes les exploitations**



### **V - 4.3 - Organisation du service forestier communal**

La surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt de même que la vente des bois incombent au Garde forestier M. Laurent Robert en collaboration avec M. Pierre Haemmerli, Conseiller municipal. L'Inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la loi forestière et au plan de gestion forestier. Après analyse des prix, les travaux forestiers ont été exécutés en partie par une entreprise forestière assujettie aux directives de la "solution de branche forestière" (normes en matière de sécurité du travail). Les travaux de sylviculture simple sont exécutés par le personnel du service de voirie.

### **V - 4.4 - Travaux entrepris durant l'année**

#### ***Plantation (2400 m<sup>2</sup>)***

Les plantations ont été réalisées sur deux surfaces pour créer des lisières progressives, il s'agit essentiellement d'essences buissonneuses.

#### ***Sylviculture et fauchage (5'100 m<sup>2</sup>)***

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Dans les plantations, deux fauchages sont accomplis chaque année et lorsque les arbres atteignent une hauteur de 2 mètres nous procédons chaque 5 ans à une sélection des tiges.

#### ***Exploitations forestières normales (294 m<sup>3</sup>)***

Durant cet exercice nous sommes intervenus dans les secteurs forestiers suivants:

- Au Bois Bourla, sous forme d'éclaircie pour améliorer la qualité du peuplement restant; hêtres, frênes et épicéas
- Au Bouzenet, sous forme de réalisation pour créer une lisière progressive; frênes

#### ***Exploitations forestières forcées (chablis) (41 m<sup>3</sup>)***

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par des parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection sanitaire sur l'ensemble des propriétés forestières communales situées à proximité des infrastructures.

#### ***Projet de forêts protectrices 2012-2015 (0 m<sup>3</sup>)***

Durant cet exercice nous ne sommes pas intervenus dans le cadre de ce projet.

### ***Génie forestier et divers***

#### **Entretien des chemins**

Ce chapitre implique l'entretien des chaussées à camion, des pistes de débardage ; pour rationaliser les travaux, les fauchages et les émondages sont effectués par un tracteur muni d'une scie et d'une épareuse.

#### **Limites de propriété**

Les travaux ont consisté à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites de nos propriétés forestières ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes; ce travail est réalisé lorsque les exploitations forestières jouxtent des propriétés privées, conformément à l'article 66 de la loi forestière.

## **V - 5 - Epuration des eaux**

### **V - 5.1 – Activités de la CISTEP**

Les précipitations annuelles cumulées ont atteint 962 mm, en diminution de 27% par rapport aux 1'317 mm de 2014. Les précipitations 2015 sont inférieures à la pluviométrie moyenne attendue dans la région lausannoise, soit de 1'000 à 1'200 mm par an.

Les volumes d'eaux usées déversées en entrée de STEP sont en diminution à 507'784 m<sup>3</sup> en 2015 (645'551 m<sup>3</sup> en 2014). 1.5% des eaux parvenues à Vidy n'ont ainsi pas pu être traitées mécaniquement (idem qu'en 2014).

Les précipitations à la baisse en 2015 entraînent une moindre dilution des eaux usées, avec pour conséquence un nombre d'équivalents-habitants (EH) calculés en hausse à 245'531 EH (223'181 EH en 2014). Cette unité de mesure, permettant d'évaluer la capacité de traitement de la STEP en se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour, est à présent proche du nombre d'habitant effectivement raccordés.

Quant à la population raccordée à la STEP, elle ne cesse d'augmenter à 231'729 habitants (229'163 en 2014).

Nous n'avons pas eu à déplorer de gros incidents au cours de l'année 2015. Les résultats analytiques des rejets se trouvent dans la moyenne supérieure par rapport aux années précédentes. Cela dit, un été sec et très chaud a favorisé le développement des bactéries filamenteuses, dont l'activité inhibe la croissance des microorganismes nécessaires au bon traitement biologique des eaux usées. Comme durant l'été 2014, nous avons dû recourir à l'ajout de produits spécifiques pour rétablir la situation l'espace de quelques semaines.

Au mois de novembre un orage d'une intensité peu commune s'est abattu sur la région lausannoise entraînant, avec les eaux, toutes sortes de débris, dont de nombreux troncs d'arbre qui ont causé de gros dégâts dans les installations de dégrillage du prétraitement. L'une des deux lignes a dû être mise hors service pendant plusieurs jours, le temps pour nos équipes de maintenance d'effectuer les travaux de redressement et de réparation des installations. L'efficacité du prétraitement a en tout temps été assurée par la deuxième ligne.

Comme les années précédentes, nous avons fait appel à des plongeurs professionnels pour effectuer des travaux d'inspection et de nettoyage de diverses installations, notamment la conduite-exutoire vers le lac, le tuyau de captage d'eau industrielle et les bassins de décantation secondaire.

En prévision du début du chantier de renouvellement des filières de traitement, et dans le but de nous assurer de l'état réel des installations pour garantir leur bon fonctionnement tout au long du temps qu'il leur reste de vie utile, nous avons procédé à la vidange, à tour de rôle, des deux canaux-dessableurs, des trois bassins de décantation primaire, ainsi que du bassin d'aération sortie traitement physico-chimique. Des activités d'inspection, nettoyage et réparation ont été effectuées lors de cette campagne. Une opération de nuit a aussi été organisée pour inspecter le déversoir à l'entrée de la STEP. Celle-ci a nécessité la prise de mesures particulières liées à la sécurité des intervenants.

## V - 5.2 - Résultats du traitement des eaux

Les volumes d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eaux parasites parvenus pour traitement à la STEP ont atteint 35.0 millions de m<sup>3</sup>, soit une diminution d'environ 18% par rapport aux 42.9 millions de m<sup>3</sup> de 2014. Les volumes déversés sans traitement et ceux déversés en interne ont diminué respectivement de 21% et 38%. Dès lors, la STEP a traité mécaniquement un volume d'eaux usées inférieur de 18% à celui traité en 2014. La diminution du volume traité biologiquement ou chimiquement atteint quant à elle 14%.

Les faibles précipitations de 2015 ont permis que 86% des eaux arrivées en tête de STEP (avant déversement) aient pu être épurées par le traitement biologique, par le lit fluidisé ou par le traitement physico-chimique.

## V - 5.3 - Consommation et Coût moyen

Pour Cheseaux la quantité consommée est de 582'722 m<sup>3</sup> (2014 : 487'297), y compris les abattoirs. Globalement, la charge nette par mètre cube d'eau consommée s'élève pour 2015 à Fr. 0,65276, plus TVA. (Fr. 0,64406)

## V - 5.4 - Détritus traités

		2015	2014	2013
Vidange fosses septiques et bacs étanches	t	211	145	197
Graisse de restaurants	t	2091	2'080	1'947
Dépotages liquides et boueux	t	1'093	2'275	828
Sable capté par le dessableur	t	253	307	251
Détritus interceptés aux grilles	t	635	615	629
Résidus de vidange de sacs de route	t	540	537	556

## V - 5.5 - Production d'énergie

L'énergie des fumées, récupérée dans la chaudière à vapeur, permet d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD). Une part de cette énergie couvre aussi les besoins internes de la STEP (eau chaude sanitaire et chauffage).

## V - 5.6 – Visites

Durant l'année 2015, la station d'épuration a reçu 1'053 visiteurs (706 en 2014), répartis en 56 groupes (38), comme suit :

- 5 groupes universitaires 35
- 9 associations professionnelles 156
- 37 groupes écoles primaires et secondaires 813
- 3 groupes divers (amicales, passeports vacances, etc.) 49

Durant l'année 2015, 37 classes (24 en 2014) ont participé aux visites guidées de la STEP. Les animatrices spécialement formées ont sensibilisé la jeunesse de la région lausannoise à l'utilisation rationnelle de l'eau et aux importants moyens humains et techniques à engager pour la meilleure protection possible de l'environnement.

## **V - 6 - Déchets**

### **V - 6.1 - Situation générale**

Pour le périmètre, l'année 2015 fut marquée par la réflexion cantonale. Un groupe de travail des 8 présidents avec le Canton a lancé une étude sur le fonctionnement des organismes de gestion des déchets. Il en est ressorti que d'Est en Ouest et du Nord au Sud, les 318 communes vaudoises n'ont pas le même niveau de services. Mais dans chaque périmètre, les Présidents ont souligné que la mise en œuvre d'une organisation régionale de collaboration entre les communes sur la gestion des déchets revenait aux dites communes. Dès lors, il a été clairement établi que les structures des périmètres reflétaient la volonté de leurs Communes-actionnaires. Le Canton a entériné cette vision, mais va pousser les périmètres non structurés à offrir un minimum de services. Cette décision sera décrite dans les nouvelles fiches du Plan Cantonal de Gestion des Déchets.

Les exutoires pour les boues de STEP ont été finalement assurés via un contrat avec SAIDEF. Cette usine valdo-fribourgeoise d'incinération possède également un four dédié aux boues ce qui permet à VALORSA de garantir une filière et des coûts raisonnables aux Communes-actionnaires. Pour la période 2015 à 2019, un tiers des tonnages seront donc acheminés à Posieux.

Ce contrat est un exemple typique de la collaboration entre les périmètres, puisque VALORSA a travaillé avec SADEC (périmètre de gestion de La Côte) pour trouver cette solution. Dans le dossier, Concept régional de taxe au sac « Trier c'est ... valoriser », 5 périmètres sont associés. Ils le gèrent sans entraîner de frais d'une structure supplémentaire. Les citoyennes et les citoyens ont maintenu leur effort de tri, la quantité de déchets restant stable et le taux de fraude, qui a été vérifié systématiquement, est tout à fait satisfaisant. Le décompte final de 2015 se fera en mars 2016. La tendance annoncée d'une rétrocession autour de Fr. 360.-/tonne semble se confirmer.

Conformément aux années précédentes, la communication de VALORSA s'est concentrée sur la taxation des déchets et sur la Campagne cantonale en collaboration avec les autres périmètres.

Plusieurs Communes du périmètre ont fait appel aux connaissances techniques de l'équipe de VALORSA pour réfléchir à la gestion des déchets sur leur Commune ou plus spécifiquement à l'aménagement de la déchetterie. Si les fiches techniques du classeur donnent quelques pistes, une expertise externe amène souvent de nouvelles idées intéressantes.

Un autre dossier technique concerne la logistique de TRIDEL. Le Conseil d'administration de l'usine a réaffirmé que la moitié des tonnages incinérés doivent arriver par le rail. Les actionnaires ont repris le dossier de l'acheminement, sachant que l'usine est ouverte depuis janvier 2006, il est temps d'examiner les contrats et les pratiques pour les faire correspondre aux évolutions survenues et à venir.

La thématique des plastiques a été traitée par tous les périmètres. Ensemble, nous avons commandité une étude d'impact. Il s'agissait de sortir des chiffres évaluant les différentes gestions de cette matière, de la réduction au recyclage en passant par la revalorisation thermique. Les résultats ont été mis à disposition des Municipaux. Cette matière multiforme, multicolore et multi-densité n'a pas encore de filière de recyclage digne de ce nom. Avec une usine d'incinération de dernière génération, comme TRIDEL, la valorisation thermique reste l'exutoire technique le plus éco-efficace. Cependant, la pression politique est importante et les périmètres continuent leur recherche sur de potentielles filières locales.

Derrière ces quelques lignes évoquant étude, groupe de travail et loi, près de 25'000 tonnes de déchets ont transité sur le site de Penthaz. Elles ont été recyclées, comme les déchets verts ou le papier. Le verre a été récupéré et stocké, afin d'en garantir un écoulement régulier. Les tonnes de déchets spéciaux ont été triées pour être dûment réduites. Les déchets carnés de l'Ouest du bassin lémanique transitent aussi par VALORSA. Toute une série de tâches pour rassembler, stocker, réduire, trier, récupérer qui participent à l'ensemble des filières de recyclage privées ou publiques.

## V - 6.2 - Statistiques globales de Valorsa

Déchets collectés	2015	2014	2013
Ordures ménagères	22'745 tonnes	22'308 tonnes	23'349 tonnes
Déchets encombrants	2'047 tonnes	1'869 tonnes	2'013 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	263 tonnes	221 tonnes	106 tonnes
Papier	4'881 tonnes	4'757 tonnes	4'943 tonnes
Verre	4'786 tonnes	5'254 tonnes	5'363 tonnes
Compost	1'839 tonnes	2'499 tonnes	2'527 tonnes
Déchets industriels	8'056 tonnes	8'177 tonnes	17'786 tonnes
Boues d'épuration	6'139 tonnes	6'257 tonnes	6'117 tonnes
Déchets carnés	1'108 tonnes	1'157 tonnes	NC
OREA – appareils électriques	354 tonnes	353 tonnes	481 tonnes

### V - 6.3 - Statistiques communales

Dès février 2012, seuls certains déchets sont encore ramassés au porte à porte.

Déchets collectés au porte à porte (tonnes)	2015	2014	2013
Ordures ménagères	463.02	444.41	421.88
Papier - Cartons (Mélangé)	144.49	147.65	148.06
Verre (Mélangé)	31.63	22.82	35.26
Textiles	0.32	0.40	0.40

### V - 6.4 - Statistiques intercommunales (déchetterie)

La déchetterie intercommunale, au service des habitants de Cheseaux, Bournens et Sullens a été inaugurée le 4 février 2012.

Déchets collectés à la déchetterie ( tonnes)	2015	2014	2013
Objets encombrants	79.54	67.58	61.99
Déchets compostables	731.19	926.00	627.00
Papier	140.19	141.16	149.85
Carton	91.04	88.52	80.66
Verre (Trié)	181.18	178.36	167.71
Ferraille	51.26	51.66	47.75
Huiles	2770 litres	2350 litres	2730 litres
Bois	170.72	165.92	137.66
Aluminium et Fer blanc	10.12	10.69	10.17
Textiles	32.67	30.57	24.70
PET	15.04	15.36	17.29
Appareils électriques/ informatiques	17.10	16.47	22.67
Capsules de Café	5.65	6.81	6.64
Déchets inertes	112	101	109

## **Chapitre VI : Petite enfance - Oeuvres sociales**

### **VI - 1 – Accueil de la petite enfance**

#### **VI – 1.1 - Réseau AJENOL**

##### **VI - 1.1.1 – Généralités**

Le Réseau AJENOL regroupe les Communes de Prilly, Jouxkens-Mézery, Romanel, Cheseaux, Bournens, BousSENS et Sullens, et propose au total 7 structures d'accueil collectif, 4 à Prilly, 2 à Cheseaux et 1 à Romanel.

La nouvelle structure d'accueil parascolaire de Prilly (APEMS - accueil pour écoliers en milieu scolaire) a pu démarrer à la rentrée d'août. Trois sites ont ouvert leurs portes offrant un total de 58 nouvelles places aux écoliers de 3P à 6P. L'UAPE les Funambules de Cheseaux a développé son accueil en offrant 12 nouvelles places.

Deux réseaux d'accueil en milieu familial sont actifs sur le territoire du Réseau, celui de Cheseaux, Romanel, Bournens, BousSENS et Sullens, constitué en Association, et celui de Prilly et Jouxkens-Mézery, géré par le Service de l'enfance de Prilly. L'AJENOL encadrait, à la fin 2015, 76 AMF (accueillante en milieu familial).

Chaque commune a un représentant au Comité, composé de ce fait de 7 municipaux avec voix délibérative et de 3 membres issus des structures avec voix consultative. Depuis juillet 2011, Mme Gay Vallotton est présidente du Comité.

La commune de Cheseaux est représentée à l'Assemblée générale par 3 délégué-e-s désigné-e-s par le Conseil communal.

Les trois structures d'accueil de Cheseaux, soit l'accueil familial de jour, la garderie la Galipette et l'UAPE les Funambules, sont reconnues par le réseau, ce qui leur donne droit à recevoir les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

##### **VI - 1.1.2 – Activités**

L'AJENOL a signé en 2011 une convention de collaboration avec le jardin d'enfants de Jouxkens "le Petit Navire" pour l'accueil d'urgence. Cette convention est reconduite chaque année.

D'autres conventions ont été signées pour entrer en vigueur en fin d'année ou au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Le réseau EFAJE (Gros de Vaud) gère des structures d'accueil proches géographiquement de l'AJENOL. Des prises en charge d'enfants sont désormais possibles, en cas de manque de place d'accueil sur le réseau de domicile

- L'Oiseau Lyre, structure privée sise à Prilly, pourra offrir quelques places jusqu'à l'équivalent de 5 plein-temps aux enfants du réseau, aux conditions de l'AJENOL.

L'AJENOL a tenu en 2015 deux Assemblées générales, le 3 juin et le 11 novembre. Concernant la politique tarifaire, dont le réseau a la compétence selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE), l'Assemblée générale de juin a adopté la nouvelle grille tarifaire introduite en août 2015. Les nouveaux tarifs pour les structures d'accueil collectif ont été revus en fonction des coûts réels des structures d'accueil. Le plafond des revenus déterminants a été repoussé à Fr. 16'000.-.

Le Comité de l'AJENOL s'est réuni quatre fois en 2015. Ces rencontres régulières accueillent une délégation des coordinatrices et des directrices, permettant de rester en contact avec les structures d'accueil et les AMF.

Les tâches menées à bien tant au niveau du Comité, du responsable opérationnel que des directrices et coordinatrices ont été nombreuses et variées, parmi lesquelles :

- Elaboration de la grille tarifaire de l'accueil en milieu familial
- Harmonisation et adaptation des différents règlements ainsi que des dates de fermeture des structures d'accueil
- Réponse aux consultations sur la modification de la LAJE et l'introduction du RDU
- Rédaction et mise en route des conventions
- Adoption des comptes et budgets

Dans le cadre de sa collaboration avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), le réseau AJENOL a régulièrement été présent aux Rencontres des réseaux. Une délégation du Comité a participé aux diverses rencontres de la Faïtière des réseaux d'accueil vaudois.

L'introduction du revenu déterminant unifié (RDU), pour lequel la Faïtière des réseaux avait présenté au Conseil d'Etat une première version, est reportée à 2018. Pour rappel, le revenu déterminant unifié vise à harmoniser, sur l'ensemble du canton, la base de calcul qui permet de fixer la participation financière des parents.

Il n'y a pas eu de changements de la grille tarifaire du réseau AJENOL en 2015.

Conformément à la loi, le réseau AJENOL reçoit les subventions de la Fondation pour l'Accueil de jour des enfants (FAJE) qu'il redistribue ensuite aux structures. Ces subventions se composent d'une part d'une aide au démarrage, quand il y a lieu, c'est-à-dire quand il y a augmentation de places, d'autre part, d'une subvention ordinaire qui, à l'heure actuelle, équivaut à 20 % de la masse salariale du personnel éducatif.

Les versements s'effectuent sous forme d'acomptes, puis un décompte final est établi par la FAJE et validé par le réseau, pour chaque exercice. A titre d'exemple, le décompte final 2014 a été adressé par la FAJE au réseau AJENOL en décembre 2015.

## **VI - 1.2 - Accueil familial de jour**

### ***VI - 1.2.1 – Mission***

La structure de coordination de Cheseaux-Bournens-Boussens et Sullens a pour mission d'organiser l'accueil familial de jour de ces quatre communes conformément à la LAJE.

Ce service aux familles constitue un des trois volets de l'accueil de jour, en parallèle avec l'accueil collectif préscolaire (garderie) et l'accueil collectif parascolaire (UAPE). Il offre aux enfants un accueil dans un cadre familial. La structure de coordination collabore étroitement avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et le réseau AJENOL.

Les dispositions légales permettent à une accueillante en milieu familial (AMF) de garder jusqu'à 5 enfants (en comptant les siens) en même temps chez elle, à temps partiel ou à temps complet. Cette activité offre la possibilité d'ouvrir sa famille à d'autre(s) enfant(s) et de rencontrer d'autre(s) parent(s).

Les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux, Romanel et Sullens sont constituées en association pour exercer en commun les tâches liées à la gestion financière de l'accueil familial. La bourse de Cheseaux est notamment chargée de la gestion des salaires des AMF.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Michèle Gay Vallotton (Cheseaux) Sandra Berset (Boussens) et Christine Canu (Romanel), Présidente, est resté en étroit contact tout au long de l'année et s'est réuni régulièrement.

Au printemps 2015, un cours "Urgences aux Petits Enfants" a été dispensé par l'Association Cantonale Vaudoise des Samaritains sous forme de 3 sessions (2 à Romanel-sur-Lausanne et 1 à Cheseaux-sur-Lausanne). Durant ces 2 soirées (6 heures), divers thèmes ont été abordés sous forme théorique ou de jeu de rôle : alarme, position de sécurité, hémorragies, piqûres, plaies, brûlures, intoxication et obstruction des voies respiratoires. Ce cours était obligatoire (attestation délivrée à la fin) et chaque accueillante a reçu une brochure résumant son contenu.

Les contrats de travail de droit privé sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2015. A la même date, augmentation du salaire horaire qui passe de Fr. 5.50 à Fr. 6.-- (dont Fr. 2.-- d'acquisition des revenus).

L'Assemblée Générale a eu lieu le 9 juin 2015 à Boussens.

### ***VI - 1.2.2 - Tâches de la coordinatrice***

Le travail de la coordinatrice comporte principalement les points suivants :

- Etablir un préavis à l'intention de la Municipalité sur les demandes d'autorisation provisoire des candidates à l'accueil familial de jour et sur les autorisations définitives au bout de 18 mois d'activité.
- Organiser les placements chez les accueillantes en milieu familial en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

- Visiter régulièrement les accueillantes en milieu familial (au moins une à deux fois par année).
- Participer aux diverses réunions de coordinatrices du Canton de Vaud avec l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).
- Suivre divers cours et/ou formation.
- Collaborer avec les coordinatrices du réseau AJENOL.
- Etre en contact régulier avec la Municipale responsable de l'accueil de l'enfance.
- Effectuer les relevés statistiques des placements pour le SCRIS et les 5 communes, ainsi que pour le réseau AJENOL

### VI – 1.2.3 – Situation des AMF et des placements en 2015

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<b>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</b>						
AMF au 1er janvier 2015	0	2	19	12	2	35
Nouvelles AMF en 2015	0	0	4	2	0	6
Nb maximal d'AMF en fonction durant l'année 2015	0	2	23	14	2	41
AMF, refus d'autorisation provisoire	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2015	0	0	3	0	0	3
AMF au 31 décembre 2015	0	2	20	14	2	38
<b>ENFANTS</b>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2015	4	22	143	79	14	262
Nouvelles demandes de placement en 2015	3	17	77	50	10	157
Demandes en attente d'un placement à fin 2015	0	3	17	5	5	30
Nb maximal d'enfants accueillis durant l'année 2015	7	27	135	124	20	313
Enfants sortis en 2015	4	9	39	38	3	93
Enfants accueillis au 31 décembre 2015	3	20	93	86	18	220

Parmi les demandes de placement non résolues, certaines ont été annulées par les parents placeurs qui ont trouvé eux-mêmes une autre solution d'accueil pour leurs enfants telles que grands-parents, crèches ou garderies, déménagement, etc.

Nous accueillons à Cheseaux 9 enfants venant d'autres communes (Romanel, Prilly) alors que 7 enfants de Cheseaux sont accueillis à Romanel

## **VI – 1.3 – Accueil collectif de jour**

L'association La Galipette gère la Garderie La Galipette et l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) Les Funambules, toutes deux situées à Cheseaux-sur-Lausanne.

Ces deux structures font partie du réseau d'accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois (AJENOL) qui regroupe les communes de Prilly, Jouxens-Mézery, Romanel, Cheseaux, Bournens, Bousens et Sullens.

Le réseau AJENOL a signé une convention avec le RESEAUL (Lausanne) pour l'accueil des enfants domiciliés dans l'enclave lausannoise de Vernand.

Le Comité de l'Association, élu par l'Assemblée générale du 2 juin 2015 se compose des membres suivants :

Michel Zurkinden, président ; Michèle Gay Vallotton, vice-présidente ; Carmen Chevalley, membre ; Etienne Fleury, caissier ; Sandra Berset, membre.

Conformément aux statuts de l'Association, la commune de Cheseaux a deux représentants au Comité, Michèle Gay Vallotton, Municipale, et Etienne Fleury, Conseiller communal. Mme Sandra Berset, Municipale à Bousens, représente les communes de Bousens, Bournens et Sullens.

La directrice de la garderie, Mme Katia Golay, et la directrice de l'UAPE, Mme Stéphanie Racciatti, assistent aux séances avec voix consultative.

Les PV sont tenus par la secrétaire de l'Association, Mme G. Depassel.

Le Comité a tenu 2 séances plénières et conduit plusieurs groupes de travail durant l'année 2015. Il a accompli les tâches statutaires qui lui sont confiées, soit la gestion administrative de l'Association, avec délégation d'un certain nombre de tâches aux directrices, l'approbation des comptes 2014 (avant leur adoption par l'Assemblée générale) et l'élaboration du budget 2016, ainsi que la préparation de l'Assemblée générale du 2 juin 2015.

Le Comité a assuré les relations avec les partenaires de l'Association, soit le réseau AJENOL, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et les communes, notamment la Municipalité et le service financier de la commune de Cheseaux.

En dehors des séances plénières du Comité, de nombreuses séances bilatérales ont été tenues avec les directrices, en relation avec la gestion du Centre de vie enfantine.

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de l'Assemblée générale du 02.06.15, un groupe de travail a été constitué pour le suivi de la qualité des repas servis aux enfants de la garderie et de l'UAPE. Ce groupe s'est réuni à de multiples reprises et a eu des contacts réguliers avec le restaurateur, pour lui transmettre les remarques et propositions des directrices. Ce travail se poursuit.

Le Comité a signé un avenant au bail du 22.08.2014, permettant de prendre en compte dans le loyer versé à la Commune, des locaux supplémentaires :

- pour la garderie : la salle de réserve du secteur des Moyens, d'une surface de 31 m<sup>2</sup>
- pour l'UAPE : des locaux au 1<sup>er</sup> étage d'une surface de 80 m<sup>2</sup>.

L'entrée en vigueur de cet avenant a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ces nouveaux locaux ont permis à l'UAPE d'étendre sa capacité d'accueil, dès la rentrée d'août 2015, à 48 places au lieu de 36, à midi et l'après-midi pendant les périodes scolaires.

Par ailleurs, le cahier des charges du personnel éducatif a été validé par le Comité, sur proposition des directrices.

Le Comité a pris acte que le taux d'occupation de la garderie était de 95 % au 17.08.2015 et celui de l'UAPE de 78,63 %, à la même date. Par ailleurs, la garderie accueillait 95 enfants pour 44 places et l'UAPE, 83 enfants pour 48 places.

Le Comité a participé, le 20 mai 2015, à l'inauguration du Centre de vie enfantine organisé pour les enfants par les équipes éducatives de la garderie et de l'UAPE et par la ludothèque.

Le Comité remercie particulièrement Mme Fabienne Pilet, boursière adjointe de Cheseaux, qui tient la comptabilité des deux structures, coordonne la préparation du budget et établit les comptes annuels.

## **VI – 1.4 – Garderie La Galipette**

### ***VI - 1.4.1 - Enfants accueillis et horaires***

La garderie est ouverte de 7 à 18.30 h., tous les jours.

De janvier à juillet 2015, les tranches horaires d'une journée à la Galipette étaient constituées comme ceci

- de 07.00 h. à 11.30 h.
- de 07.00 h. à 13.00 h. (après le repas)
- de 07.00 h. à 15.00 h. (après la sieste)
- de 07.00 h. à 18.30 h.
- de 14.00 h. à 18.30 h.

Dans un souci d'harmonisation des tranches horaires dans les différentes structures du réseau, dès le mois d'août 2015, la tranche horaire de 07.00 h. à 11.30 h. est supprimée.

Nous respectons les normes autorisées par l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants), qui est l'autorité de surveillance des différentes formes d'accueil à la journée d'un enfant, hors de son milieu familial.

Pour chaque structure, une déléguée de l'OAJE vient contrôler le bon fonctionnement de la garderie et renouvelle régulièrement les autorisations d'exploiter.

Pour la garderie « la Galipette », les groupes sont composés :

- 10 places pour le groupe des Bébéés (de 3 à 18 mois) (1 éducatrice diplômée pour 5 Bébéés)
- 14 places pour le groupe des Trotteurs (de 18 à 30 mois) (1 éducatrice diplômée pour 7 Trotteurs)
- 20 places pour le groupe des Moyens (de 30 mois à 4 ans) (1 éducatrice diplômée pour 10 Moyens).

Nous proposons donc 44 places par jour aux familles qui font partie du réseau AJENOL.

Les enfants doivent fréquenter la garderie au minimum deux fois par semaine, afin de faciliter leur adaptation.

La garderie est pratiquement complète, nous accueillons environ une centaine d'enfants sur l'année

#### **VI - 1.4.2 – Equipe éducative**

Le personnel éducatif est constitué d'une directrice et d'une dizaine de personnes diplômées de l'Ecole d'éducatrices de Lausanne (ESEDE), ainsi qu'étant en possession d'un CFC d'assistant/-e socio- éducatif. Le personnel éducatif diplômé est séparé en trois groupes : Bébéés, Trotteurs, Moyens.

Chaque groupe collabore avec trois auxiliaires (une dans chaque groupe).

Nous pouvons compter sur 3 éducatrices pour suivre avec attention (une fois par semaine pendant une heure), les 3 apprentis/-ies que nous accueillons à la Galipette ; pour cela, tous les trois ont suivi la formation FEE (Formateur/-trice en entreprise).

Trois stagiaires sont aussi sur les trois groupes, elles travaillent pendant l'année, voire deux ans, avant de commencer l'apprentissage ASE, ceci afin qu'elles puissent se rendre compte si c'est vraiment le métier qu'elles souhaitent exercer.

Une auxiliaire intendante s'occupe de servir les repas aux enfants, des achats et de la lessive. Une secrétaire est aussi présente à la garderie.

Au total : le personnel de la garderie est composé de 22 personnes.

Les équipes se rencontrent lors d'un colloque, une heure par semaine, pour partager, discuter, afin d'améliorer la prise en charge des enfants accueillis et une bonne collaboration avec les familles. Un colloque du soir (colloque institutionnel) est organisé une fois par mois.

### VI - 1.4.3 – Activités

Promenades : les enfants sortent chaque jour, même en cas de mauvais temps. Il est important pour eux de prendre l'air, surtout s'ils fréquentent la garderie la journée entière. Les enfants seront habillés en fonction du temps.

En mai 2015, une fête du printemps (petite inauguration du Centre de vie enfantine) est organisée pour les enfants et leurs familles. Différents jeux sont proposés, soit dans la salle communale, soit à l'extérieur, dans les jardins situés devant la garderie. Cette fête a été organisée en collaboration avec l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) et la ludothèque.



©Galipette



En juin, visite dans les classes enfantines ainsi que la visite à L'UAPE avec le groupe des Moyens.

Trois courses d'école sont également proposées aux enfants du groupe des Moyens.

- Une partie des enfants iront à Bussigny au « Cube », s'essayer au mur de grimpe.
- Une autre partie des enfants sont allés confectionner une tresse au musée du pain à Echallens.
- Et le dernier groupe est allé à la Vallée de la jeunesse, jouer sur les dunes.

En juillet, l'année scolaire se termine dans la bonne humeur avec une « chantée », organisée un samedi matin, à la salle du Marais du Billet.

En novembre, une partie de l'équipe éducative organise la *Fête de la courge*. Cette fête est ouverte à tout le village, avec la participation des commerçants de Cheseaux, qui distribuent gracieusement des bonbons aux enfants.

Fin décembre, une fête de Noël a eu lieu à la salle communale de Cheseaux, dès 16 h. Chaque membre des équipes éducatives a confectionné des friandises, qui ont été offertes aux familles. Un grand merci pour leur participation.



©Galipette



## **VI – 1.5 – UAPE**

### **VI - 1.5.1 - Capacité**

Au début 2015, il y a une capacité d'accueil de 36 enfants âgés de 4 à 8 ans (1P à 4P). L'UAPE est ouverte tous les jours de 7h à 18h30 durant les périodes scolaires, mais également une partie des vacances scolaires. Dès août 2015, la capacité d'accueil augmente à 48 places (24 le matin avant l'école, 48 pour le repas et l'après-midi ; 12 le mercredi toute la journée).

### **VI - 1.5.2 - Fréquentation**

A fin 2015, il y a 63 enfants inscrits sur la semaine. Ils sont en moyenne 28 quotidiennement.

### **VI - 1.5.3 - Equipe éducative**

L'équipe éducative à fin 2015 se compose de :

- Une directrice à 65%
- Une éducatrice à 84%
- Une éducatrice à 80%
- Une éducatrice à 73,64%
- Une assistante socio-éducative à 90%
- Une auxiliaire à 57,5% (jusqu'à fin août)
- Une auxiliaire à 50%
- Deux apprenties ASE de 2ème année à 100%
- Une stagiaire préalable à 100%
- Une secrétaire à un taux de 10% pour l'UAPE

L'équipe se rencontre 1h30 par semaine (colloque), afin de parler de l'organisation de la journée, du questionnement éventuel concernant divers sujets, des difficultés rencontrées.

### **VI - 1.5.4 – Activités**

#### Février 2015

Un premier contact téléphonique est établi avec les parents des enfants commençant l'école en août 2015. Les inscriptions à l'UAPE leur sont confirmées et un premier rendez-vous est fixé.

Le processus de recrutement d'une EDE et d'une stagiaire pour la rentrée d'août commence.

Les entretiens et les visites des candidates au poste d'EDE s'effectuent. Une EDE est engagée à la fin du mois pour août.

### Avril 2015

l'UAPE ferme durant la première semaine de vacances scolaires et ouvre la seconde. Un nouveau programme attend les enfants : atelier chocolat, olympiades, chasse aux œufs, etc.

### Juin 2015

C'est le moment des courses d'école et des joutes sportives ; cela entraîne une fatigue pour les enfants et une organisation particulière pour l'équipe éducative. Les entretiens pédagogiques avec les parents des enfants inscrits pour la rentrée d'août ont lieu.

### Juillet 2015

Le 3 juillet est organisée une sortie en petit bus jusqu'à la réserve naturelle des Grangettes (Champ-Pittet). Les enfants et l'équipe partent avec leur pique-nique et une chaleur estivale. Fermeture le 24 juillet pour trois semaines de vacances.

### Août 2015

Réouverture le 17 août, soit une semaine avant la reprise scolaire. La capacité d'accueil augmente, et l'équipe est renforcée.

### Septembre 2015

La directrice commence une formation « en gestion d'équipe et conduite de projets ». Celle-ci se déroule sur une année à raison de deux jours de cours par mois.

### Octobre 2015

L'UAPE est ouverte durant les deux semaines de vacances scolaires. Un programme varié est proposé aux enfants : balades en forêt, bricolages, cuisine, visite de l'exposition « Bougez ! » au musée olympique, etc.

### Décembre 2015

Le 16, les enfants et leurs familles sont invités à la Fête de fin d'année, qui a lieu à la salle communale. Un rallye est organisé dans la salle car le temps ne permet pas de le faire à l'extérieur.

## **VI – 2 – Commission consultative enfance - jeunesse**

Les membres désignés par la Municipalité pour la législature 2011-2016 sont :

Mmes Jacqueline Dieperink, Katia Golay, Gabrielle Lerjen, Martine Lob, Ursula Marclay, Stéphanie Racciatti, MM Michel Haslebacher, Joel Humbert.

La commission ne s'est pas réunie en 2015.

## **VI - 3 – ARASPE (Association pour la régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens)**

### **VI – 3.1 - ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens**

La commune de Cheseaux-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Prilly–Echallens.

Cette association a pour buts principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Le Conseil Intercommunal est composé d'un municipal de chaque commune membre. Son président pour 2015 était M. Philippe Dind. M. Serge Sandoz représente la Municipalité de Cheseaux.

Le Comité de Direction, formé de 9 conseillers municipaux, est placé sous la présidence de M. Werner Blum. Mme Michèle Gay-Vallotton, municipale, en fait partie. Le directeur du Centre Social Régional (CSR) et des Agences d'Assurances Sociales (AAS), participe aux réunions du comité avec voix consultative.

La Direction est formée, en plus du directeur, d'une adjointe sociale/responsable revenu d'Insertion (RI) et d'une adjointe administrative au CSR, d'une adjointe RH/Finances et de l'agent régional.

Les comptes 2014 ont été acceptés lors de la séance du Conseil Intercommunal du 10 juin 2015. Le 2<sup>ème</sup> Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu le 2 décembre à Echallens. Le budget 2016 a été adopté lors de cette séance.

### **VI – 3.2 - AAS de Cheseaux-Romanel Jouxens**

Mme Marie-José Studer assure dans notre commune le traitement des dossiers et accueille les lundi, mardi, et jeudi matin, les assurés qui souhaitent des renseignements.

Elle assure également le suivi des dossiers des assurés habitant Bousens et Sullens.

La responsable du secteur, Mme Denise Pittet, continue d'effectuer une supervision occasionnelle à Cheseaux, en fonction des besoins.

## **VI - 4 – APROMAD**

Au niveau cantonal, l'organisation de l'aide et des soins à domicile est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise pour l'aide et les soins à domicile). Celle-ci délègue les compétences de terrain aux associations régionales.

Notre commune fait partie de l'APROMAD – couronne lausannoise (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile) qui gère l'aide et les soins à domicile dans notre région.

Cette association se veut un service public accessible à tous les habitants de la région desservie. Elle fonctionne grâce à 659 collaborateurs représentant 388 ETP.

Elle regroupe 8 centres médico-sociaux répartis sur l'ensemble du territoire desservi, soit Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly-nord, Prilly-sud et Pully, auxquels s'ajoute READOM (voir ci-dessous).

Le financement est assuré par les communes, le canton, les caisses-maladie et les clients.

### **VI – 4.1 – READOM : réadaptation à domicile**

En février 2012, à la demande du CHUV et de l'AVASAD, l'Apromad a mis sur pied, pour les CMS de l'Apromadol, de la Fondation Soins Lausanne et de l'Apromad, une équipe spécialisée qui, conjointement avec des médecins gériatres et des physiothérapeutes du CHUV, suivent à domicile des personnes ayant besoin d'une réadaptation intensive.

Cette équipe intervient pendant une durée maximale de trois semaines. Lorsque la situation du client le nécessite, c'est ensuite le CMS de son quartier qui reprend la situation.

Durant ces trois semaines, les infirmières, ergothérapeutes, physio- thérapeutes, ASSC et collaboratrices Persam proposent aux clients un ensemble d'activités coordonnées dans le but de stimuler leur force, leur mobilité et leur indépendance, tout en soutenant leur autonomie.

L'équipe intervient également avant et après l'hospitalisation pour des personnes opérées d'une PTH (prothèse totale de hanches) ou PTG (prothèse totale de genoux)

## VI – 4.2 - Statistiques

### Notre commune dépend du CMS Prilly-Nord

#### Nombre de clients par CMS

<b>CMS</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Cully	699	689	633
Echallens	537	574	549
Epalinges	450	437	410
Le Mont	474	485	466
Oron	568	594	598
<b>Prilly-nord</b>	<b>491</b>	<b>473</b>	<b>501</b>
Prilly-sud	455	439	438
Pully	856	900	868
<b>Total</b>	<b>4'522</b>	<b>4'572</b>	<b>4'436</b>

#### Heures d'aide et de soins selon la tranche d'âge

<b>Classe d'âge</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
0-19	91	629	533
20-39	8'878	6'115	7'559
40-59	23'934	26'384	23'617
60-79	78'545	77'704	77'143
80-99	173'870	161'314	141'189
100 et plus	2'852	1'205	795
Non renseigné	1'293	1'449	2'288

#### Heures d'aide et de soins par CMS

<b>CMS</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Cully	37'929	35'824	32'868
Echallens	37'983	35'667	31'177
Epalinges	34'170	31'206	26'481
Le Mont	33'408	32'426	29'112
Oron	43'765	40'045	37'138
<b>Prilly-nord</b>	<b>28'826</b>	<b>30'264</b>	<b>29'208</b>
Prilly-sud	30'703	29'019	27'919
Pully	42'678	40'337	39'222
<b>Total</b>	<b>289'463</b>	<b>274'788</b>	<b>253'124</b>

## **VI - 5 – CULTES**

### **VI – 5.1 – Paroisse réformée**

Le centre du village de Cheseaux a été réaménagé, et nous en avons profité pour remanier le parvis du temple.

Le Conseil de paroisse et les membres de la communauté semblent apprécier ces modifications qui se fondent harmonieusement dans l'ensemble de notre nouveau centre de village.

Sur l'impulsion de l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud (EERV), la paroisse se met en route pour une "législature stimulante" afin de relever les défis qui se présentent et s'offrent comme une chance.

La formule "un seul culte dans la paroisse par dimanche", testée depuis mars 2015, porte de bons fruits: la communauté a du plaisir à se retrouver. L'apport des laïcs en collaboration avec les pasteurs est très apprécié, les discussions d'après-culte sont passionnées.



### **VI – 5.2 – Communauté catholique**

Rattachée à la Paroisse du Bon Pasteur à Prilly, la communauté catholique du haut, qui regroupe les communes de Cheseaux, Romanel, Bousens, Bournens et Sullens, est en expansion.

Le Foyer Saint-Nicolas, à Cheseaux, accueille tous les dimanches entre 30 et 40 paroissiens.

Les confirmations et communions ont eu lieu à l'église du Bon Pasteur à Prilly.

# **Chapitre VII : Instruction publique**

## **Rapport de la direction**

### **Table des matières**

1. Organisation générale
2. Classes primaires
3. Classes secondaires
4. Enseignement primaire et secondaire
5. Effectifs
6. Activités et événements divers
7. Mesures de prévention
8. Bibliothèque scolaire
9. Parents
10. Bâtiments scolaires



## VII - 1 - Organisation générale

### VII - 1.1 - Autorités scolaires (législature juillet 2011 – juin 2016)

#### **Bureau de référence de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne :**

Présidence : Monsieur Roland **Valet**  
Vice-présidence : Monsieur Pierre **Hämmerli**

#### **Membres :**

Bournens : Madame Christine **Piot**, syndique  
Madame Janine **Zwahlen**, municipale des écoles

Boussens : Madame Stéphanie **Borgeaud**, syndique  
Madame Sandra **Berset**, municipale des écoles

Cheseaux : Monsieur Louis **Savary**, syndic  
Monsieur Pierre **Hämmerli**, municipal des écoles

Sullens : Monsieur Christian **Séchaud**, syndic  
Monsieur Roland **Valet**, municipal des écoles

Romanel : Monsieur Daniel **Crot**, municipal des écoles  
(voix consultative)

Directeur de l'établissement : Monsieur Michel **Haslebacher** (voix consultative)

Secrétaire : Madame Maja **Pires**

Commune Boursière : **Cheseaux**

Le Bureau de référence s'est réuni 2 fois en 2015, afin de régler les problèmes financiers liés à la vie de l'établissement.

Le directeur des écoles assiste aux séances du bureau de référence, avec voix consultative, conformément à la loi scolaire et à la convention.

### **VII - 1.1 – Conseil d'établissement**

#### **Membres :**

Les municipaux des écoles des quatre communes, le directeur de l'établissement, 3 enseignants, 4 parents d'élèves, ainsi que 4 représentants des milieux proches de l'établissement.

Le Conseil d'établissement s'est réuni 3 fois en 2015.

## **VII - 2 - Classes primaires**

31 classes et 1 classe d'enseignement spécialisé réparties ainsi :

Collège de Boussens :	4 classes
Collège de Bournens :	2 classes
Collège de Sullens :	3 classes
Collège de la Plantaz – Cheseaux	3 classes
Collège du Marais du Billet – Cheseaux	11 classes, 1 classe enseignement spécialisé
Collège Derrière la Ville – Cheseaux	8 classes

## **VII - 3 - Classes secondaires**

12 classes au collège Derrière la Ville à Cheseaux

### **VII - 3.1 – Organisation des options**

2 options de compétences orientées métiers (OCOM) sont proposées aux élèves de VG. L'une d'elle est obligatoirement le renforcement en français ou en mathématiques. Pour la 2<sup>ème</sup>, les élèves ont le choix entre les travaux manuels, l'économie, la cuisine ou les moyens informatiques (mitics).

Les 4 options spécifiques (OS) (latin, italien, math/physique, économie/droit) ont été ouvertes pour les élèves de VP. Les élèves de VG ont la possibilité de remplacer les OCOM par une OS. 4 élèves de 10VP, 4 de 10VG, 3 de 11VP et 1 élève de 11VG suivent le cours facultatif de grec. 5 élèves de 11<sup>e</sup> suivent le cours facultatif d'italien.

### **VII – 3.2 - Orientation et réorientation**

La décision d'orientation est prise en accord avec les parents, sur préavis du conseil de classe, sur la base du bulletin annuel.

Décisions d'orientation :	VG : 61 élèves	65.5 %
	VP : 32 élèves	34.5 %

### **VII – 3.3 - Certificats d'étude et attestations**

La cérémonie des promotions du 3 juillet 2015 a marqué la fin de la scolarité obligatoire pour 33 élèves.

Ils ont tous obtenu le certificat d'études des classes secondaires, 23 en VSG et 10 en VSO.

## **VII - 4 –Mutations - départs - congés - remplacements**

- Laetitia Durussel a demandé un congé maternité. Elle a été remplacée par Lucas Bettex.
- Déborah Cornut a demandé un congé maternité. Elle est remplacée par Nicolas Schreiner depuis octobre 2015.
- Jessica Fallait a demandé un congé maternité. Elle est remplacée par Damien Christen (TM) et Lucas Bettex (ARV) depuis octobre 2015.
- Elisabeth Bugnon (COES), Martine Ecuyer (6P à Bournens) et Christine Christin (6P à Sullens) ont fait valoir leur droit à la retraite au 31 juillet 2016.
- Marionka Vasileva a repris la COES, Marisa Haslebacher la classe à Bournens et Emmanuelle Godebout, après une année de congé non rémunéré, la classe à Sullens.
- Florence Kleiner a terminé son stage B, elle est remplacée par Christelle Jaquier.
- Annick Lorétan a terminé le remplacement de Lauriane Ausoni en avril 2015. Elle a demandé ensuite le transfert à Chavornay au 01.08.2015.
- Géraldine Rossinelli est partie enseigner à l'OPTI.
- Vincent Würigler a démissionné, il est remplacé par Mégane Johansen qui effectue son stage B.
- Vincent Odier a terminé son CDD le 31 juillet 2015. C'est Olivia Boquet qui a repris la maîtrise de la classe 8P/4.
- Depuis le 1<sup>er</sup> août 2015, Martine Brahim enseigne les mathématiques et les sciences, Noémie Berruex l'histoire et la géographie et Marine Haemmerli la gymnastique.
- Irène Brandt a demandé le transfert à Moudon. Elle est remplacée par Mélanie Treur, une classe de 1-2P au collège de la Plantaz ayant dû être fermée.
- Silvana Weber, secrétaire, a pris sa retraite au 31 décembre 2015. Elle est remplacée par Carol Di Santolo.
- Mirella Bürgy a pris sa retraite au 31 décembre 2015. Elle continue à enseigner dans la classe 1-2P au MDB. Sylvie Crousaz a pris la fonction de doyenne 1 – 4P et Sophie Christeler la fonction de doyenne d'enseignement spécialisé.

## **VII - 5 - Effectifs**

### **VII - 5.1 – Nombre d'élèves par commune**

Statistiques des élèves en âge de scolarité et fréquentant les classes primaires et secondaires de l'établissement de la Chamberonne, pour l'année scolaire 2015-2016. Effectif au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

		Cheseaux	Bournens	Boussens	Sullens	Vernand	Autre
1P	61	44	2	9	6	0	0
2P	81	47	6	13	12	3	0
3P	87	44	5	15	11	2	0
4P	74	45	7	8	11	2	1
5P	75	42	9	11	8	3	2
6P	75	38	10	9	16	1	1

7P	87	55	5	14	7	5	1
8P	76	43	9	12	6	6	0
VG/VP 9 <sup>e</sup>	89	58	1	16	6	5	3
VG/VP 10 <sup>e</sup>	70	41	2	12	10	2	3
VG/VP 11 <sup>e</sup>	63	32	5	11	12	3	0
Prilly VG 10 <sup>e</sup>	2	2	0	0	0	0	0
Prilly VP 11 <sup>e</sup>	7	6	0	1	0	0	0
Prilly – Classe D	3	3	0	0	0	0	0

Effectif total : 838 élèves

## VII – 5.2 - Elèves extérieurs à l'établissement, domiciliés dans les 4 communes

Ecoles spécialisées officielles: 15 élèves  
Ecoles privées : 29 élèves  
Sport-études : 3 élèves  
Autres établissements : 7 élèves

## VII – 5.3 - Destination des élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire en juillet 2015

	VSO	VSG
Places d'apprentissage trouvées	4	10
RAC	0	3
Gymnase		5
OPTI	6	1
Autre école	0	4

## VII – 5.4 - Elèves de nationalité étrangère

181 élèves ou 21,6 % de l'effectif, provenant de 22 pays.

## VII – 5.5 - Accueil d'élèves domiciliés hors des 4 communes

12 élèves domiciliés hors des 4 communes sont scolarisés dans l'établissement, les demandes de dérogation ont été acceptées par la Cheffe du département. Parmi ces élèves, 3 viennent de Prilly et 1 vient d'Echallens, leur OS n'étant pas proposée dans leur établissement.

29 élèves domiciliés à Vernand sont accueillis dans nos classes (1<sup>ère</sup> à 11<sup>e</sup> année).

L'écolage dû pour ces élèves est déterminé par convention et représente le coût réel à charge de l'établissement.

## **VII - 6 – Activités et événements divers**

Courses d'école

Camps de ski :                   6P aux Mosses et aux Diablerets  
  8P et 9S à Morgins  
  10S à Grimentz

Camps d'été :                   7P à l'Auberson et à Rougemont

Voyage d'études des classes de 11<sup>e</sup> en Alsace et à Londres

Animation musicale des chœurs

Exposition info-métiers

Semaine de la lecture ; journée du conte

Animation santé : rallye, semaine du goût et activités ponctuelles

Activités sportives (marche 20 km – joutes – tournois)

Journée « Oser tous les métiers » pour les élèves de 7<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> – 9<sup>e</sup>

Sortie dans le Lavaux des classes de 7<sup>e</sup>

Cérémonie des promotions

## **VII - 7 – Mesures de prévention**

- Contrôle dentaire annuel pour tous les élèves
- Rencontre de l'infirmière scolaire avec les classes de 7<sup>e</sup>
- Passage de Profa dans les classes de 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>
- Passage de la brigade des mineurs dans les classes de 8<sup>e</sup>
- Suivi des élèves en difficultés personnelles par les membres du réseau pluridisciplinaire (directeur, médecin scolaire, psychologue, infirmière, médiateurs)

## **VII - 8 - Bibliothèque**

Située dans le collège de la Chamberonne, la bibliothèque a le plaisir d'accueillir les élèves des différents collèges de Cheseaux, mais également de Sullens, Bournens et Bousens. Les enfants s'y rendent avec plaisir, que ce soit seul, accompagnés de leurs parents ou encore avec leur groupe d'amis.

Elle fait partie depuis 2011 du réseau RERO et possède grâce à cela un catalogue en ligne (<http://dgeo.rero.ch/01>) consultable par les élèves et les enseignants. Elle fait partie depuis 2011 du réseau RERO et possède grâce à cela un catalogue en ligne (<http://dgeo.rero.ch/01>) consultable par les élèves et les enseignants.

La bibliothèque offre à ses usagers un large choix d'ouvrages variés. A l'heure actuelle, 7'420 livres garnissent ses étagères.

La bibliothèque est également abonnée à 12 revues mensuelles.

### **VII – 8.1 - Acquisitions**

Cette année, 716 nouveaux livres sont venus s'ajouter sur les rayons de la bibliothèque, dont 83 ouvrages ayant été donnés par les usagers.

Ces acquisitions sont malheureusement à relier à un certain nombre d'ouvrages retirés des collections. 291 documents ont du être supprimés du catalogue à cause du manque de place dans les rayons. Ils ont été donnés aux enseignants ainsi qu'aux élèves intéressés.

### **VII – 8.2 - Fréquentation**

Un nombre conséquent d'ouvrages ont été empruntés par les élèves. 13'952 livres sont sortis cette année.

Le service de prêt, quant à lui, a été assuré le même nombre d'heures que l'année précédente, c'est-à-dire 9h.45 par semaine.

Les élèves trouvent également en la bibliothèque un lieu calme où ils peuvent faire leurs devoirs et profiter des postes Internet pour préparer leurs exposés.

### **VII – 8.3 - Animation**

En collaboration avec les enseignants, la bibliothèque a organisé 61 animations pour les classes.

De plus, divers autres événements ont été réalisés cette année :

- La nuit du conte : une grande chasse aux trésors suivie d'un moment de conte a été offerte aux élèves.
- Exposition « A la découverte de l'Antiquité » : une exposition a été créée par les latinistes et montée à la bibliothèque. Des visites ont été organisées par les élèves afin que les classes puissent voir cette belle exposition.
- Le samedi des bibliothèques : les élèves ont pu profiter de la présence de deux conteuses, de quelques quiz ainsi que d'un concours.
- Le concours de l'avent : un calendrier de l'Avent a été attaché sur la porte de la bibliothèque. Chaque jour, les élèves pouvaient y trouver une nouvelle question à laquelle ils devaient répondre à l'aide des livres de la bibliothèque. Une récompense a été donnée aux personnes ayant récolté le plus de points.
- Les cadeaux de Noël : des cadeaux de Noël ont été proposés aux élèves. Ils ont pu emprunter un cadeau (1 ou deux livres emballés), découvrir à la maison les livres se trouvant à l'intérieur, et les rendre à la bibliothèque une fois lus.

## **VII – 8.4 – Bibliothèque adultes**

La bibliothèque adultes compte environ 400 lecteurs inscrits, dont 10 % de l'extérieur (Bournens, Boussens et Sullens).

Elle est ouverte 5 heures par semaine sous la responsabilité de deux bibliothécaires.

Elle a enregistré 1'974 prêts de livres sur l'année 2015, pour un nombre d'ouvrages disponibles d'environ 2'700

## **VII - 9 - Parents**

Diverses séances pour les parents ont été organisées au cours de l'année :

- Mars : séance parents des futurs élèves de 1P ;
- Mai : séance d'informations aux parents du 8P sur les options en 9<sup>ème</sup> et les voies VG / VP ;
- Octobre : présentation de l'organisation des niveaux (français, mathématiques et allemand) aux parents des élèves de 9<sup>ème</sup>;
- Sept/oct : tous les maître-sse-s de classe ont organisé des soirées pour les parents ;
- Novembre : rencontre des parents des élèves du 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> avec une formatrice Profa.

## **VII - 10 - Bâtiments scolaires**

### **Bournens**

Collège communal 2 salles de classe et 1 local PPLS

### **Boussens**

Collège communal 5 salles de classe, 1 salle de sport et 1 local d'appui

### **Sullens**

a) Collège communal 4 salles de classe, 1 salle ACM et une salle TM

b) Grande salle 1 salle de sport

### **Cheseaux**

a) Collège Marais du Billet 11 salles de classe, 1 salle de sport double, 1 salle ACM, locaux PPLS, 1 classe enseignement spécialisé, 2 classes au Centre de vie Enfantine

b) Collège Derrière la Ville 21 salles de classe, 2 salles de sport, salles spéciales (ACM, TM, dessin, langue, musique, informatique et science), cuisine, bibliothèque, secrétariat et direction.

c) Pavillons de la Plantaz 4 salles de classe.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de gestion 2015, tel que présenté,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- Vu le préavis municipal N° 72/2016 du 18 avril 2016
- Vu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'adopter le rapport de gestion 2015

### **DECHARGE**

la commission de gestion de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 18 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

LS

L. SAVARY

P. KURZEN